

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE
« AFRISTAT APRES 2005 »

BAMAKO – 07 au 09 mai 2001

CONTRIBUTION D'AFRISTAT
AU RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES
DE SES ETATS MEMBRES AU COURS DE LA PERIODE 1996-2000

28 février 2001

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPAUX SIGLES UTILISES.....	3
RESUME.....	5
1. INTRODUCTION.....	8
2. NATURE, OBJECTIFS ET ORGANISATION D'AFRISTAT.....	9
2.1. Nature d'AFRISTAT.....	9
2.2. Objectifs.....	9
2.3. Organisation.....	10
3. METHODE GENERALE DE TRAVAIL D'AFRISTAT.....	11
4. PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES RESULTATS OBTENUS DE 1996 A 2000.....	12
4.1. Mise en place opérationnelle d'AFRISTAT.....	13
4.2. Renforcement institutionnel.....	14
4.3. Comptabilité nationale.....	16
4.4. Nomenclatures.....	19
4.5. Macroéconomie et conjoncture économique.....	21
4.6. Statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages.....	22
4.7. Statistiques agricoles.....	25
4.8. Emploi et secteur informel.....	27
4.9. Pauvreté.....	29
4.10. Statistiques d'entreprises.....	31
4.11. Informatique.....	32
4.12. Documentation et diffusion de l'information.....	34

SOMMAIRE (SUITE ET FIN)

5. BREVE ANALYSE DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES RESULTATS OBTENUS.....	37
5.1. Ressources humaines mobilisées.....	37
5.2. Missions effectuées.....	37
5.3. Séminaires organisés.....	37
5.4. Quelques éléments d'appréciation des résultats obtenus.....	38
6. PROBLEMES ET DIFFICULTES RENCONTRES.....	40
6.1. Problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel.....	40
6.2. Problèmes d'ordre financier.....	40
7. CONCLUSION.....	42
ANNEXES.....	43
Annexe 1 : Mise en place du personnel.....	44
Annexe 2 : Répartition des missions selon divers critères.....	45
Annexe 3 : Répartition détaillée des missions par pays, domaines, années	46
Annexe 4 : Réunions et séminaires techniques organisés par AFRISTAT... 	50
Annexe 5 : Liste des publications d'AFRISTAT de 1996 à 2000.....	55

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités (African capacity building foundation)
ACN	Association de comptabilité nationale
AFD	Agence française de développement
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCS	Bureau de coopération statistique (EUROSTAT)
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau international du travail
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
CDSE	Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEBEVIRHA	Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEBV	Communauté économique du bétail et de la viande
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFIL	Centre de formation de l'INSEE à Libourne
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CESD	Centre européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement
CHAPO	Calcul harmonisé des prix sur ordinateur
CILSS	Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
DGSEE	Direction générale de la statistique et des études économiques (Gabon)
DIAL	Développement et insertion internationale
EDS	Enquête démographique et de santé
EMAC	Equipe multidisciplinaire de l'Afrique centrale
EMAS	Equipe multidisciplinaire de l'Afrique sahélienne
EMEAP	Enquête auprès des ménages et des exploitants agro-pastoraux (Mauritanie)
ENSEA	Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (Abidjan)
ERETES	Equilibres Ressources-Emplois, Tableau Entrées-Sorties
EUROSTAT	European center for worldwide cost of living comparisons (asbl)
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES (SUITE ET FIN)

IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INS	Institut national de statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
ISE	Ingénieur statisticien économiste
ISSEA	Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (Yaoundé)
NAEMA	Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT
NOPEMA	Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
ODA	Overseas development administration (Royaume-Uni)
OEF	Office de l'emploi et de la formation (Mali)
ORSTOM	Institut de recherche pour le développement (IRD)
PARSTAT	Programme d'appui régional statistique
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
PSB	Programme statistique biennal
SCN	Système de comptabilité nationale
SGDD	Système général de diffusion des données
SSN	Système statistique national
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

RESUME

Le présent document a été rédigé par la Direction générale d'AFRISTAT pour servir de base de discussion du thème 1 du séminaire de lancement de l'étude «AFRISTAT après 2005 », thème intitulé « Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996-2000 : objectifs, réalisations, problèmes et difficultés rencontrés, solutions adoptées ou préconisées ».

L'objectif de ce document est de décrire de la manière la plus objective possible les réalisations de la Direction générale d'AFRISTAT au cours de ses cinq premières années de fonctionnement et d'identifier les principaux problèmes qu'elle a rencontrés au cours de la période dans l'exécution du mandat que lui donne le traité constitutif.

Outre l'introduction et la conclusion, le document comprend 5 parties : après avoir rappelé les objectifs, l'organisation et la méthode générale de travail d'AFRISTAT, nous allons présenter les activités réalisées et les résultats obtenus dans les principaux domaines concernés et en faire une brève analyse. Les difficultés rencontrées ainsi que les solutions adoptées ou préconisées seront ensuite exposées.

On présente dans ce document les réalisations d'AFRISTAT durant ses cinq premières années de fonctionnement dans les domaines suivants : renforcement institutionnel, comptabilité nationale, nomenclatures, macroéconomie et conjoncture, statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages, statistiques agricoles, emploi et secteur informel, pauvreté, statistiques d'entreprises et informatique. Les activités concourant à assurer une meilleure diffusion de l'information sont également décrites.

L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne est un outil de renforcement des capacités statistiques et d'harmonisation des concepts et des méthodes, préalable nécessaire à la comparabilité des statistiques. Il doit promouvoir la diffusion de l'information statistique au sein de la région.

Pour mener à bien sa mission, l'Observatoire dispose d'un organe permanent : la Direction générale, structure souple et légère regroupant en plus du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, 10 experts dont les profils ont été définis en fonction des priorités fixées en 1992 par les Etats fondateurs : deux comptables nationaux, un statisticien des prix, un expert en enquêtes auprès des ménages, deux statisticiens informaticiens, un macroéconomiste, un statisticien économiste spécialiste du secteur informel, de l'emploi et de la pauvreté, un statisticien agricole et un expert en statistiques d'entreprises. Six de ces experts sont pris en charge par la France dans le cadre de la coopération technique. Cette équipe est appuyée par 10 personnes recrutées localement.

Sur le plan financier, après la période transitoire de deux ans (1996-1997) où le budget d'AFRISTAT était alimenté par une subvention de la France et une partie des crédits d'un programme d'appui de l'Union européenne, les activités courantes sont financées pendant une période de huit ans par le Fonds AFRISTAT qui a été mis en place grâce à des contributions des Etats membres et de la France. D'autres bailleurs de fonds contactés avaient décliné l'offre qui leur avait faite d'entrer dans le capital du Fonds, préférant financer des projets statistiques au niveau national ou régional.

Au cours de la période quinquennale 1996-2000, la Direction générale d'AFRISTAT a maintenu un rythme d'activités soutenu malgré les problèmes et difficultés rencontrés.

Après cinq années d'activités dont environ trois en vitesse de croisière, on peut se poser la question de savoir quel a été l'impact de ces activités sur le développement des systèmes statistiques nationaux des Etats membres.

La réponse à cette question est difficile, au moins pour les trois raisons suivantes :

- le développement des systèmes statistiques nationaux est la résultante des efforts conjugués des Etats concernés, d'AFRISTAT (en tant qu'outil de renforcement des capacités) et des bailleurs de fonds, la responsabilité principale relevant du gouvernement de chaque pays ;
- pour mesurer l'impact des efforts des trois catégories d'intervenants ci-dessus, il faut disposer d'indicateurs de performance appropriés pour chacun des secteurs d'activités statistiques. Ce travail d'élaboration est en cours au niveau de la Direction générale d'AFRISTAT ;
- les données relatives aux ressources consacrées au développement statistique, notamment aux ressources financières, sont relativement incomplètes et souvent difficiles à rassembler.

On peut néanmoins dresser les constats positifs suivants :

- la création d'AFRISTAT a permis aux INS de rompre leur isolement les uns par rapport aux autres. Aussi bien les dirigeants au niveau le plus élevé que les experts nationaux des différents domaines d'activités ont pu nouer des contacts fructueux, échanger leurs expériences respectives et se livrer à une saine émulation grâce aux réunions fréquentes organisées par l'Observatoire. L'appui technique fourni par les experts d'AFRISTAT à leurs homologues nationaux a contribué non seulement à la transmission du savoir-faire mais également à aider ces derniers à avoir plus confiance en eux-mêmes ;
- avec l'adoption du Programme statistique minimum commun, les Etats membres disposent à présent d'un cadre stratégique pour le développement de la statistique au cours des cinq années à venir. Il leur appartient de l'adapter à leurs besoins spécifiques ;
- les bases de l'harmonisation et de la comparabilité des statistiques ont été jetées au cours des cinq dernières années avec les travaux suivants :
 - ⇒ élaboration de nomenclatures communes d'activités et de produits ;
 - ⇒ élaboration d'un socle méthodologique commun pour la comptabilité nationale et utilisation d'un outil commun : le module ERETES ;
 - ⇒ élaboration de concepts communs pour les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel ;
 - ⇒ mise au point d'une méthodologie et d'un outil communs pour l'élaboration des indices des prix à la consommation (cf. Projet Prix UEMOA et CEMAC) ;
 - ⇒ mise au point de guides méthodologiques dans les domaines des prix et de la comptabilité nationale ;
 - ⇒ un début d'amélioration de la diffusion de l'information statistique en utilisant les nouvelles technologies : Internet, CD-ROM, etc. ;
- l'expertise technique de l'Observatoire est reconnue au-delà de la zone géographique constituée par ses Etats membres et également par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. En témoignent notamment les travaux suivants réalisés dans des Etats non membres ainsi que pour le compte d'organisations intergouvernementales africaines :
 - ⇒ appui à la mise en place d'un indice national des prix à la consommation à Madagascar, sur financement de la France ;
 - ⇒ élaboration du premier indice des prix à Djibouti, sur financement de la Banque mondiale ;
 - ⇒ réalisation d'une étude sur les parités de pouvoir d'achat dans les Etats membres de l'ASECNA ;
 - ⇒ élaboration d'un programme de rénovation des comptes nationaux pour le Cap-Vert ;
 - ⇒ élaboration des termes de référence pour l'harmonisation des statistiques prioritaires nécessaires à la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO ;
 - ⇒ organisation et co-animation de plusieurs séminaires regroupant des Etats membres et non membres d'AFRISTAT, notamment dans les domaines des statistiques agricoles (avec la FAO), des enquêtes auprès des ménages (avec la Banque mondiale), du secteur informel (avec plusieurs institutions et bailleurs de fonds) et de la pauvreté.

Ces acquis importants qui doivent être élargis et consolidés ne doivent cependant pas masquer les insuffisances qui subsistent encore :

- malgré quelques progrès, les ressources nationales (humaines, financières et matérielles) consacrées au développement des systèmes statistiques nationaux restent encore très insuffisantes ;
- l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux sont toujours déficientes dans beaucoup d'Etats membres malgré les recommandations des séminaires organisés à l'intention des Directeurs généraux des INS ;
- la diffusion de l'information statistique présente encore beaucoup de lacunes ;
- les difficultés d'ordre administratif rencontrées dans la mise en œuvre des programmes statistiques financés par les bailleurs de fonds doivent être citées parmi les entraves au développement des activités statistiques : des projets dont les financements sont acquis mettent des mois voire des années pour se matérialiser.

En conclusion, on peut mettre en exergue ce qui suit :

Les Etats membres d'AFRISTAT disposent à présent d'un outil d'intégration opérationnel dont le fonctionnement courant est assuré sur une longue période grâce à un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est maintenant reconnue aux niveaux régional et international.

Un cadre stratégique pour le développement à moyen terme de la statistique est en place. Il définit les grandes orientations, les objectifs, les activités et les résultats attendus dans six domaines d'une grande importance pour les Etats membres et la communauté internationale.

Les bases de l'harmonisation, de la comparabilité et de l'amélioration des statistiques nationales ont été jetées avec l'adoption de cadres conceptuels et méthodologiques, de nomenclatures et d'outils communs.

Des actions de formations appropriées ont été menées et d'autres sont programmées à court et moyen termes.

L'isolement des statisticiens des Etats membres a été rompu dans une certaine mesure et le travail en commun au niveau régional est devenu une réalité.

Les conditions techniques pour la création d'un futur système statistique africain sont en train d'être remplies progressivement.

En cinq ans, beaucoup a été fait conformément au mandat d'AFRISTAT. Cependant le chemin qui reste à parcourir est encore très long. Le défi peut être relevé si les Etats membres s'appuient sur les travaux de fond réalisés pour eux et avec eux par la Direction générale et s'ils consacrent des ressources nationales suffisantes au développement de la statistique, car ils sont, en fin de compte, les premiers responsables et les premiers bénéficiaires de l'amélioration de l'information statistique.

1. INTRODUCTION

Le présent document a été rédigé par la Direction générale d'AFRISTAT pour servir de base de discussion du thème 1 du séminaire de lancement de l'étude «AFRISTAT après 2005 », thème intitulé « Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996-2000 : objectifs, réalisations, problèmes et difficultés rencontrés, solutions adoptées ou préconisées ».

Cinq ans après le début effectif des activités d'AFRISTAT à son siège à Bamako, le 2 janvier 1996, la réalisation d'une étude sur l'avenir d'AFRISTAT décidée par le Comité de direction et approuvée par le Conseil des Ministres a été rendue nécessaire pour les principales raisons suivantes :

- en signant le 21 septembre 1993 à Abidjan le traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne dénommé AFRISTAT, les Ministres des finances des pays membres de la Zone Franc avaient mis en place un schéma de financement pour une première phase de dix ans. Cette phase qui a commencé le 1^{er} janvier 1996 va se terminer le 31 décembre 2005. Il convient donc de réfléchir dès à présent au rôle, aux activités et au mode de financement de l'Observatoire après cette date et de prendre à temps les décisions nécessaires afin que le nouveau mécanisme soit opérationnel le 1^{er} janvier 2006 au plus tard ;
- depuis la création d'AFRISTAT, beaucoup de changements sont intervenus dans son environnement : mise en place de deux unions économiques et monétaires, la CEMAC et l'UEMOA¹, regroupant 14 des 17 Etats membres, élargissement d'AFRISTAT à des pays non membres de la Zone franc et intérêt exprimé par d'autres Etats pour une adhésion, apparition de nouvelles demandes de données statistiques notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, renforcement du processus d'intégration régionale, notamment au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)² avec la décision prise par les Chefs d'Etat de créer une zone monétaire unique avant la fin de l'année 2004, etc.

Ces changements nécessitent une réflexion sur les adaptations à apporter au cadre institutionnel, au mode d'organisation et de fonctionnement ainsi qu'au programme d'activités d'AFRISTAT.

L'objectif de ce document est de décrire de la manière la plus objective possible les réalisations de la Direction générale d'AFRISTAT au cours de ses cinq premières années de fonctionnement et d'identifier les principaux problèmes qu'elle a rencontrés au cours de la période dans l'exécution du mandat que lui donne le traité constitutif. Il ne s'agit pas de faire une évaluation d'AFRISTAT. Ce travail sera fait par des consultants indépendants lors de l'avant-dernière phase de l'étude qui commencera en mars 2002.

Outre l'introduction et la conclusion, le document comprend 5 parties : après avoir rappelé les objectifs, l'organisation et la méthode générale de travail d'AFRISTAT, nous allons présenter les actions entreprises et les résultats obtenus dans les principaux domaines concernés et en faire une brève analyse. Les difficultés rencontrées ainsi que les solutions adoptées ou préconisées seront ensuite exposées.

¹ La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été créée en 1994. Elle regroupe les 6 Etats membres suivants : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée la même année. Elle regroupe les 8 Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. AFRISTAT compte 17 Etats membres : les Etats membres de la CEMAC et de l'UEMOA, les Comores, la Guinée et la Mauritanie ; les deux derniers Etats n'appartiennent pas à la Zone Franc.

² La CEDEAO regroupe 15 Etats membres : les huit Etats membres de l'UEMOA, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone.

2. NATURE, OBJECTIFS ET ORGANISATION D'AFRISTAT

2.1. Nature d'AFRISTAT

Trois raisons principales ont été à l'origine de la création d'AFRISTAT :

- la prise de conscience par les Etats membres de la Zone Franc de la nécessité de mettre en commun leurs ressources rares pour enrayer le déclin de leurs systèmes statistiques observé tout au long de la décennie 1980 ;
- la réunion des conditions favorables à la création d'un organisme supranational chargé de promouvoir l'homogénéité et la comparabilité des informations statistiques dans l'ensemble des Etats, suite à la volonté politique exprimée au début des années 1990 de rénover et de renforcer les processus d'intégration régionale ;
- le souci de promouvoir une information économique et sociale fiable et accessible dans les meilleures conditions de coût et de délai à l'ensemble des agents économiques et sociaux et des citoyens en vue de conforter le processus de démocratisation.

La nature d'AFRISTAT découle directement des raisons qui ont motivé sa création. L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne est en effet un outil de renforcement des capacités statistiques et d'harmonisation des concepts et des méthodes, préalable nécessaire à la comparabilité des statistiques. Il doit promouvoir la diffusion de l'information statistique au sein de la région.

2.2. Objectifs

Conformément à l'article 2 du traité constitutif, AFRISTAT a pour objectif de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres et de renforcer leurs compétences dans ces domaines.

Il a pour rôle³ :

- de concevoir, pour les Etats membres, une méthodologie commune pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base ;
- d'harmoniser en conséquence les concepts et nomenclatures utilisés par les Etats membres afin de rendre les statistiques comparables ;
- d'améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique dans l'ensemble des Etats membres, notamment en organisant des banques de données accessibles aux différents agents économiques et sociaux de la région ;
- d'effectuer des travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des Etats membres ;
- de contribuer à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques pour les Etats membres ;
- d'apporter son appui aux activités des organismes nationaux de statistique des Etats membres ; pour cela, il peut contribuer à l'instruction de projets financés par des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, à l'échelle de la région, de plusieurs Etats membres ou d'un Etat membre à la demande de celui-ci.

³ Cf. article 3 du traité constitutif.

2.3. Organisation

Pour mener à bien sa mission, l'Observatoire dispose d'un organe permanent : la Direction générale, structure souple et légère regroupant, en plus du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, 10 experts dont les profils ont été définis en fonction des priorités fixées en 1992 par les Etats fondateurs : deux comptables nationaux, un statisticien des prix, un expert en enquêtes auprès des ménages, deux statisticiens informaticiens, un macroéconomiste, un statisticien économiste spécialiste du secteur informel, de l'emploi et de la pauvreté, un statisticien agricole et un expert en statistiques d'entreprises. Six de ces experts sont pris en charge par la France dans le cadre de la coopération technique⁴.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont des spécialistes de l'organisation des systèmes statistiques nationaux et de la formation.

Cette équipe est appuyée par 10 personnes recrutées localement. Outre les services du Directeur Général, la Direction générale d'AFRISTAT comprend un service administratif et financier et trois départements dirigés chacun par un coordonnateur : le département des enquêtes et statistiques, celui des études et synthèses économiques et le département de l'informatique, de la documentation et des publications.

Les priorités identifiées à l'époque de la mise en place d'AFRISTAT étaient au nombre de quatre : la comptabilité nationale, les prix à la consommation, les enquêtes auprès des ménages pour le suivi des conditions de vie, notamment de celles des groupes vulnérables, et la promotion et l'amélioration de la diffusion de l'information statistique.

La limitation à six ans de la durée de service des experts assure la souplesse nécessaire dans la gestion des profils pour faire face aux nouvelles priorités des Etats membres.

Le Conseil des Ministres, organe suprême, définit les grandes orientations et adopte les règlements rendant obligatoires les normes communes. Un Comité de direction où siègent les Directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (INS), les représentants des banques centrales, des unions économiques et monétaires et des partenaires au développement, assure la supervision de la gestion de la Direction générale. Il est doté de compétences étendues, notamment en matière budgétaire.

Enfin, un Conseil scientifique de 14 membres largement ouvert sur l'extérieur (utilisateurs des secteurs public et privé, universitaires, organisations internationales, etc.) assiste le Comité de direction dans l'examen des grandes orientations, des programmes de travail et des questions méthodologiques.

Sur le plan financier, après une période transitoire de deux ans (1996-1997) pendant laquelle le budget d'AFRISTAT a été alimenté par une subvention de la France et une partie des crédits d'un programme d'appui de l'Union européenne⁵, les activités courantes sont financées pour une période de huit ans par le Fonds AFRISTAT qui a été mis en place grâce à des contributions des Etats membres et de la France. D'autres bailleurs de fonds contactés avaient décliné l'offre qui leur avait faite d'entrer dans le capital du Fonds, préférant financer des projets statistiques au niveau national ou régional.

Grâce au schéma de financement adopté, le fonctionnement courant de l'Observatoire est assuré pour une longue période sans qu'il soit nécessaire de recourir à des cotisations annuelles des Etats membres ou aux recettes générées par des projets financés par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

⁴ Un plan d'africanisation de tous les postes d'experts a été mis en place lors de la création d'AFRISTAT. Il commencera en 2001 pour se terminer en 2005.

⁵ Ce programme financé par le Fonds Européen de Développement (FED) a permis notamment de lancer dès 1997 les premiers travaux d'harmonisation (nomenclatures, comptes nationaux) et de renforcement institutionnel.

3. METHODE GENERALE DE TRAVAIL D'AFRISTAT

Deux principes fondamentaux sont à la base de la démarche d'AFRISTAT :

- **la subsidiarité** : elle permet de définir la répartition optimale des tâches entre AFRISTAT et les systèmes statistiques nationaux⁶. Les travaux doivent être réalisés au niveau (régional ou national) qui leur assure le maximum d'efficacité ;
- **la pérennité (« sustainability »)** : le développement de la statistique est une œuvre de longue haleine. Il s'agit de doter les Etats membres de capacités durables de production, d'analyse et de diffusion de l'information statistique pour la prise de décision. Ce développement doit être planifié et coordonné au niveau national et au niveau régional pour les besoins de l'intégration économique. Il convient donc de définir une stratégie régionale dans ce domaine. Comme on le verra plus loin, le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) a été élaboré à cet effet.

AFRISTAT vise à restaurer la capacité de production à long terme de l'information économique et sociale dans les Etats membres.

C'est un outil d'intégration régionale dans les domaines de la statistique et de l'analyse macroéconomique. Il intervient en appui des systèmes statistiques nationaux (notamment des instituts nationaux de statistique) et intègre dans sa démarche un objectif de coordination et d'harmonisation des concepts, normes, méthodes et sources.

Son action vise à renforcer, à leur demande, les capacités de réponse des systèmes statistiques nationaux en tenant compte de :

- la faiblesse du cadre institutionnel, en particulier de celle des instituts nationaux de statistique ;
- la pénurie d'experts et de ressources matérielles ;
- la demande pressante des décideurs nationaux et internationaux pour disposer rapidement d'informations fiables.

En conséquence, la méthode de travail générale est la suivante :

- faire l'inventaire des méthodes et sources utilisées par les systèmes statistiques nationaux des Etats membres ;
- identifier et mobiliser l'expérience et le savoir-faire (concepts, méthodes, outils) accumulés par les experts et organismes internationaux ;
- « auditer » les résultats, assurer les comparaisons, diffuser l'information, les sous-produits attendus de cette activité étant de sortir les statisticiens nationaux de leur isolement et d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure fiabilité de l'information produite ;
- organiser des groupes de travail d'experts nationaux des Etats membres, permettant :
 - ⇒ d'harmoniser et de promouvoir concepts, normes, méthodes, sources et résultats ;
 - ⇒ de définir et d'élaborer des outils pertinents et cohérents ;
- aider à la mise en place des outils permettant notamment de répondre aux besoins d'information des décideurs nationaux.

Cette démarche générale se met en place dans le cadre de programmes annuels adoptés par le Comité de direction, après avis du Conseil scientifique, et définissant :

- les domaines prioritaires,
- les modalités d'intervention (missions d'appui, réunions d'experts, etc.),
- les échéances de travail,
- les résultats attendus.

⁶ Le système statistique national d'un pays (SSN) rassemble dans son acception la plus large : l'Institut national de statistique, qui en constitue le noyau, les services statistiques des ministères techniques et de la Banque centrale ainsi que les autres structures qui concourent à la production de statistiques d'intérêt public.

4. PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES RESULTATS OBTENUS DE 1996 A 2000

Dès sa première réunion en février 1996, le Comité de Direction avait fixé le cap à suivre par la Direction générale :

- continuer à participer activement au projet d'amélioration des indices des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- faire une enquête sur l'état des systèmes statistiques nationaux en vue de formuler des propositions pour un développement durable de la statistique ;
- élaborer un programme intérimaire de deux ans dans trois domaines importants : le renforcement institutionnel, l'harmonisation des nomenclatures et la rénovation des comptes nationaux.

L'enquête de 1996 sur l'état des systèmes statistiques nationaux avait permis de faire les constats suivants⁷ :

- l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ;
- l'inexistence de priorités clairement définies et l'absence de programmes de travail tant au niveau des INS qu'à celui des autres institutions chargées de collecter des statistiques ;
- l'absence ou le non fonctionnement de mécanismes de coordination des travaux au niveau national ;
- une forte rotation du personnel d'encadrement dont les compétences sont insuffisamment valorisées au sein des INS ;
- un relatif cloisonnement des services statistiques qui entretiennent peu de rapports entre eux, ce qui explique, dans une grande mesure, l'absence de comparabilité des statistiques produites ;
- une production statistique inadaptée aux besoins des utilisateurs, notamment des décideurs nationaux, en raison de son manque de fiabilité et des retards importants dans la diffusion des données.

L'amélioration de la situation des statistiques nationales et leur développement nécessitent une véritable refondation, tâche complexe qui englobe non seulement les aspects organisationnels et institutionnels mais également les aspects techniques et méthodologiques dans les divers domaines de la production, de l'analyse et de la diffusion de l'information statistique.

On présentera dans cette partie les réalisations d'AFRISTAT durant ses cinq premières années de fonctionnement dans les domaines suivants : renforcement institutionnel, comptabilité nationale, nomenclatures, macroéconomie et conjoncture, statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages, statistiques agricoles, emploi et secteur informel, pauvreté, statistiques d'entreprises et informatique. Les activités concourant à assurer une meilleure diffusion de l'information seront également décrites.

Auparavant, il convient de rappeler brièvement le calendrier de la mise en place opérationnelle de l'Observatoire.

⁷ Voir la publication d'AFRISTAT intitulée : « Etat du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT : Rapport de synthèse de l'enquête réalisée en 1996. Série Etudes No.1, juillet 1998 ».

4.1. Mise en place opérationnelle d'AFRISTAT

Le démarrage des activités d'AFRISTAT date du 2 janvier 1996 avec l'arrivée à son siège à Bamako du Directeur Général et du statisticien des prix.

La mise en place opérationnelle couvre les aspects suivants :

- la mise en place physique de l'Observatoire ;
- la mise en place institutionnelle et organisationnelle ;
- la mise en place du personnel ;
- la mise en place du schéma de financement.

Elle a été achevée pour l'essentiel au début de l'année 1998.

4.1.1. Mise en place physique de l'Observatoire

Les travaux d'aménagement des locaux mis à disposition par le gouvernement du Mali et l'acquisition des premiers équipements ont été réalisés au cours du premier semestre 1996 grâce au versement des premières tranches de la subvention française pour le démarrage d'AFRISTAT. Le reste des équipements a été acquis en 1997 sur les crédits du Programme d'appui FED. Des équipements additionnels ont été achetés par la suite au fur et à mesure de la mise en place du personnel.

4.1.2. Mise en place institutionnelle et organisationnelle

Les deux principaux organes statutaires ont été mis en place très rapidement avec les premières réunions du Comité de direction (Bamako : 26 et 27 février 1996) et du Conseil des Ministres (N'Djaména : 18 avril 1996). Le Conseil scientifique a tenu sa première réunion à Bamako les 6 et 7 janvier 1997.

Lors de sa première réunion, le Comité de direction a mis en place le Comité de sélection des experts et la Commission de contrôle de l'exécution du budget. Les textes de base qui complètent le traité constitutif du 21 septembre 1993 ont été adoptés par le Comité de direction et le Conseil des Ministres en 1997 et au début de 1998. Il s'agit du règlement financier et comptable, des règlements intérieurs du Comité de direction et du Conseil des Ministres, et du statut du personnel de la Direction générale. Le Conseil scientifique a adopté son règlement intérieur lors de sa première réunion.

A la date du 31 décembre 2000, le Conseil scientifique s'est réuni cinq fois, le Comité de direction six fois et le Conseil des Ministres huit fois.

4.1.3. Mise en place du personnel

La mise en place du personnel s'est étalée sur les trois premières années de fonctionnement de l'Observatoire et l'équipe des experts n'a été au complet que vers la fin de l'année 2000 avec l'arrivée du macroéconomiste. Toutefois, sur les 12 postes d'expert (en comptant le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint), 10 étaient pourvus en mars 1998, soit au début de la troisième année de fonctionnement.

Quant au personnel d'appui local, il a été mis en place de manière progressive en fonction de l'augmentation de la charge de travail de la Direction générale.

La liste des experts et leurs dates de prise de service figurent en annexe 1.

4.1.4. Mise en place du schéma de financement

Le schéma de financement adopté par les Ministres le jour de la signature du traité portant création d'AFRISTAT couvrait une période de 10 ans. Il a été mis à jour en octobre 1995 pour tenir compte des effets de la dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994. Il couvre la période décennale 1996-2005 et distingue deux phases :

- une phase transitoire de deux ans (1996 et 1997) correspondant à la mise en place et au démarrage des activités d'AFRISTAT. Cette phase a été financée pour l'essentiel par une subvention de 300 millions de FCFA de la France, le bouclage étant assuré par une partie des crédits du Programme d'appui FED à AFRISTAT⁸, qui a pris en charge les salaires de cinq experts africains pendant 15 mois et une partie des équipements et des frais de fonctionnement courant ;
- une phase de « croisière » de huit ans qui a commencé le 1^{er} janvier 1998 avec la mise en place du Fonds AFRISTAT. Pendant cette phase, le budget courant d'AFRISTAT est alimenté par une quote-part du capital et des intérêts générés. Le capital initial du Fonds a été fixé à 3 350 000 000 FCFA ainsi réparti :
 - ⇒ Etats membres : 1,850 milliard de FCFA, soit 132 145 000 FCFA pour chacun des quatorze Etats membres fondateurs ;
 - ⇒ France : 1, 500 milliard de FCFA.

Avec l'admission en 1998 de deux nouveaux Etats membres (la Guinée-Bissau et la Mauritanie), le Conseil des Ministres a décidé que tout nouvel Etat verserait la même contribution au capital du Fonds que les signataires du Traité.

Le capital théorique du Fonds est à ce jour de 3 746 465 000 FCFA. Il sera entièrement épuisé le 31 décembre 2005.

La gestion du Fonds a été confiée à l'Agence Française de Développement qui a signé, à cet effet, une convention avec chaque Etat membre.

Au cours de la période 1998-2000, le montant du budget annuel financé par le Fonds AFRISTAT a été en moyenne de 427 millions de FCFA.

4.2. Renforcement institutionnel

4.2.1. Objectifs

Dans le domaine du renforcement institutionnel, les objectifs visés sont les suivants :

- renforcer les capacités de gestion des systèmes statistiques nationaux (notamment des INS) par des actions de formation/sensibilisation et l'élaboration d'outils appropriés ;
- définir un cadre stratégique régional pour le développement coordonné et durable des systèmes statistiques nationaux ;
- aider les organismes d'intégration régionale à bâtir des programmes statistiques adaptés à leurs besoins spécifiques.

⁸ Le budget du programme d'appui FED à AFRISTAT, financé, par l'Union européenne, était de 900 000 Euros.

4.2.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Pour atteindre le premier objectif, la Direction générale d'AFRISTAT a organisé entre 1998 et 2000, dans le cadre du programme d'appui FED, une série de trois séminaires-ateliers à l'intention des Directeurs généraux des INS. Ces séminaires ont porté respectivement sur les stratégies de gestion et de pilotage d'un INS, sur les stratégies de diffusion et de communication et sur la démarche qualité. Ils ont donné l'occasion aux participants d'échanger leurs expériences et de se familiariser avec les meilleures pratiques dans chacun des domaines abordés. Ils ont enfin été l'occasion d'élaborer un certain nombre de recommandations dont la mise en œuvre progressive devrait contribuer à un renforcement notable de leurs capacités de gestion, de communication et de diffusion. Enfin, une étude sur la situation institutionnelle des INS est en cours en vue de proposer des outils pour un meilleur suivi et une meilleure gestion des activités statistiques au niveau national.

Le deuxième objectif s'est traduit par l'élaboration entre 1998 et 2000 du cadre stratégique régional pour le développement de la statistique : le programme statistique minimum commun dénommé PROSMIC qui a été adopté par le Conseil des Ministres le 19 septembre 2000.

Le PROSMIC constitue le cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres au cours de la période quinquennale 2001-2005. Il couvre six domaines prioritaires :

- la coordination statistique ;
- la comptabilité nationale ;
- la conjoncture économique et sociale ;
- la diffusion de l'information statistique ;
- les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté ;
- les statistiques agricoles.

Le PROSMIC comprend deux grands groupes d'activités : les activités nationales et les activités régionales.

Les premières sont exécutées par les systèmes statistiques nationaux tandis que les deuxièmes le sont par la Direction générale d'AFRISTAT ou avec son concours. Les activités nationales sont essentiellement des activités opérationnelles destinées au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans les domaines prioritaires du PROSMIC.

Les activités régionales comprennent des travaux conceptuels et méthodologiques, des séminaires et ateliers de formation ainsi que des appuis techniques aux systèmes statistiques nationaux en vue d'une bonne exécution des activités nationales et d'une amélioration de la comparabilité des données produites pour les besoins de l'intégration régionale.

Le troisième objectif s'est matérialisé par la participation active de la Direction générale d'AFRISTAT à l'élaboration en 1997 d'un programme statistique régional pour la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine dénommé PARSTAT⁹ ainsi que par l'élaboration au début de l'année 2000, pour le compte du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, d'un programme statistique de deux ans dénommé PSB/CEMAC (Programme Statistique Biennal de la CEMAC) incluant une composante « harmonisation des indices des prix à la consommation » dont les activités préparatoires ont démarré en 1998.

Chaque année, depuis 1997, une enquête sur les activités et les conditions de travail des INS des Etats membres est organisée et ses résultats font l'objet d'une publication par la Direction générale d'AFRISTAT.

La Direction générale a également participé au cours de l'année 2000 à l'évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique qui avait été adopté en 1990 par la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

⁹ Le PARSTAT (Programme d'appui régional statistique) est un programme pour les Etats membres de l'UEMOA financé par l'Union européenne. Il a été adopté en 1997. Les activités principales du programme n'ont pas encore démarré.

Par ailleurs, elle a préparé avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) les termes de référence d'un programme statistique minimum pour la CEDEAO dans le cadre de l'harmonisation des statistiques prioritaires pour la surveillance multilatérale.

Enfin, la Direction générale a participé régulièrement aux réunions de la Commission de statistique des Nations unies, aux réunions organisées par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et à celles du Consortium PARIS21¹⁰.

4.3. Comptabilité nationale

4.3.1. Objectifs

En matière de comptabilité nationale, l'objectif général d'AFRISTAT est d'aider les Etats membres à moderniser leurs comptes nationaux.

Cette modernisation passe par :

- la mise en œuvre du nouveau Système de comptabilité nationale (SCN 93) ;
- le recours à de nouvelles méthodes harmonisées d'élaboration des comptes ;
- le choix d'une nouvelle année de base ;
- l'utilisation d'un outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes.

Le nouveau système de comptabilité nationale

Le SCN 93, adopté par la communauté internationale en 1993, donne aux Pays En Développement (PED) l'opportunité de rénover leurs comptes nationaux. C'est l'occasion d'en approfondir le contenu, d'en harmoniser les méthodologies d'élaboration pour en faire de véritables outils de pilotage des économies nationales et des instruments utiles à la surveillance multilatérale dans le cadre des unions économiques et monétaires.

Le passage au SCN 93 recommandé par les Nations unies est supposé se faire par étapes successives (6 étapes) définies comme des « milestones ». Le Comité de direction d'AFRISTAT, qui s'est appuyé sur l'avis du Conseil scientifique, a retenu comme objectif pour les Etats membres d'AFRISTAT d'atteindre les trois premières étapes d'implantation (élaboration complète d'un Tableau des Ressources et des Emplois, compte de production pour tous les secteurs institutionnels, jusqu'au compte financier pour les Administrations publiques et pour le reste du monde), avec la possibilité pour les Etats qui en ont les moyens de franchir une étape supplémentaire (jusqu'au compte de capital pour tous les secteurs institutionnels).

On peut soulever le problème de l'amélioration des statistiques de base comme préalable à la modernisation des comptes. En effet, la plupart des Etats ne disposent que d'un appareil fragile pour l'élaboration de leurs statistiques. Il est pour le moment difficile dans ces pays d'assurer sur le long terme la maîtrise des différents domaines statistiques et leur continuité temporelle. Il est donc illusoire d'attendre d'avoir toute l'information souhaitable pour procéder à l'élaboration de comptes nationaux plus fiables. Il faut au contraire se doter d'un outil d'élaboration capable de suppléer les insuffisances constatées. Cette logique commande de ne pas retarder le démarrage des travaux d'élaboration des comptes nationaux sur des bases conformes au SCN 93 ; en même temps, sera recherchée une amélioration des statistiques de base qui ne peut se faire que de façon progressive.

Le recours à des méthodes harmonisées d'élaboration des comptes

A l'heure actuelle, les données de comptabilité nationale ne sont pas comparables d'un Etat à l'autre, à tel point que les unions économiques et monétaires n'utiliseront pas de critères de performance où figurent les PIB tant que ces derniers ne seront pas rendus plus comparables.

¹⁰ PARIS21 (PARTnership In Statistics for the 21th century) est une initiative lancée en novembre 1999 par la communauté internationale pour « renforcer les capacités statistiques en tant qu'éléments déterminants de l'efficacité des politiques de développement ».

Les difficultés à comparer les données économiques dans les Etats sont dues essentiellement à quatre éléments :

- des données de base de qualité inégale, élaborées selon des processus différents ;
- des méthodologies différentes d'élaboration des comptes ;
- des champs couverts variables d'un pays à l'autre ;
- des outils différents pour l'élaboration des comptes.

Pour assurer une comparabilité des données de comptabilité nationale, les Etats membres ont décidé de se doter d'un socle méthodologique commun pour l'élaboration des comptes nationaux. Ce socle constitue un préalable à la rénovation des comptes nationaux dans un cadre harmonisé. Il faut aussi s'assurer que les comptes provisoires et prévisionnels s'articulent harmonieusement sur ce socle commun et produisent des résultats conformes au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du Fonds Monétaire International (FMI) : champ d'application des données, périodicité et délais de diffusion, qualité, intégrité, accès du public.

Le choix d'une nouvelle année de base

Dans beaucoup d'Etats, l'année de base qui sert de référence pour les évaluations en volume des agrégats de la comptabilité nationale est très ancienne, le plus souvent antérieure à la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. Compte tenu de cette dévaluation, il est probable que la structure des comptes a été sensiblement modifiée depuis l'année de base, ce qui affecte la qualité des évaluations en volume.

Il est dans ce cas nécessaire de choisir une nouvelle année de base, sur laquelle les évaluations en volume pourront être de meilleure qualité.

L'utilisation d'un outil informatique d'aide à l'élaboration des comptes

Le volume important des informations nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux et la complexité de leur traitement rendent naturel autant qu'indispensable le recours à l'informatique. La structure des données à traiter et le mode d'élaboration des comptes suggèrent la mise en place d'une base de données, alimentée par les différentes sources d'informations disponibles, et permettant les traitements nécessaires à la construction des comptes nationaux. C'est sur ces principes généraux qu'a été développé le module ERETES (Equilibres Ressources-Emplois, Tableau Entrées-Sorties) d'aide à l'élaboration des comptes nationaux, choisi par AFRISTAT comme support de son assistance technique pour la modernisation des systèmes de comptabilité nationale dans les Etats membres d'AFRISTAT. Les travaux de développement du module ont été financés conjointement par la France et l'Union européenne. Un Comité directeur coprésidé par les deux bailleurs de fonds a été mis en place avec pour mission d'arrêter les grandes orientations en matière de développement et de diffusion du module.

Le module ERETES permet l'accompagnement des travaux d'une équipe de comptables nationaux. Il propose à la fois des écrans de travail, un système de pilotage des tâches et une aide en ligne, le tout greffé sur une base de données relationnelle. Le module est portable, c'est à dire qu'il est prévu pour s'adapter aux situations locales, qu'il s'agisse des caractéristiques économiques ou des choix retenus pour conduire l'élaboration des comptes.

Le module offre donc simultanément :

- un cadre méthodologique pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux ;
- une assistance technique intégrée permettant l'acquisition des méthodes à mettre en œuvre ;
- un environnement informatique moderne au service d'un travail en équipe.

Il permet l'élaboration des comptes en année de base et en année courante, à prix courants et aux prix de l'année précédente.

4.3.2 Actions entreprises et résultats obtenus

Le point de l'existant

Des missions exploratoires ont été entreprises dans les Etats membres durant le second semestre de l'année 1997 pour faire le point de l'existant en matière de comptabilité nationale. Il résulte de ces missions un constat en quatre points :

- les données statistiques nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux font souvent défaut ou sont de qualité incertaine ;
- les ressources humaines disponibles sont insuffisantes, parfois insuffisamment formées et souvent instables ;
- les comptes sont essentiellement basés sur le SCN 68, avec un champ et une structure variables d'un Etat à l'autre ;
- l'élaboration des comptes se fait avec beaucoup de retard, en particulier en ce qui concerne les comptes définitifs.

Au cours de deux séminaires de restitution des conclusions des missions exploratoires (un pour l'Afrique de l'Ouest, l'autre pour l'Afrique Centrale et les Comores), la nécessité d'harmoniser les méthodes d'élaboration des comptes nationaux des Etats membres a été mise en évidence. Les domaines prioritaires suivants ont été identifiés :

- l'agriculture,
- l'élevage,
- les comptes de l'administration,
- le traitement du commerce extérieur et de la balance des paiements,
- le traitement des comptes des entreprises,
- le traitement de l'aide extérieure,
- la prise en compte du secteur informel.

Un groupe de travail a alors été mis en place pour étudier ces problèmes méthodologiques et proposer des solutions.

La mise au point d'un guide méthodologique pour l'élaboration des comptes dans les Etats membres d'AFRISTAT

Huit réunions du groupe de travail ont été organisées entre avril 1998 et avril 2000, impliquant une trentaine de comptables nationaux ressortissants des Etats membres ainsi qu'une quinzaine de représentants des Banques centrales et des organismes d'intégration régionale.

L'ensemble de ces travaux a débouché sur un document méthodologique d'élaboration des comptes nationaux pour les Etats membres d'AFRISTAT. Ce document sous la forme d'un guide méthodologique évolutif, comprend deux parties : la première présente un bref résumé du SCN 93, la seconde fait la synthèse des travaux méthodologiques du groupe de travail.

Adopté par le Conseil scientifique puis par le Comité de direction à l'automne 2000, le guide méthodologique sera largement diffusé au cours de l'année 2001.

La modernisation des comptes dans les Etats membres

Au moment de la création d'AFRISTAT, seule la République Centrafricaine avait, dans une certaine mesure, réalisé la modernisation de ses comptes. Quatre autres pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad) ont par la suite, entrepris ce processus : le Cameroun et la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise au point du module ERETES d'aide à l'élaboration des comptes, le Tchad avec l'aide du PNUD et le Mali avec celle du FMI.

La Direction générale d'AFRISTAT a apporté son appui au Cameroun, à la Côte d'Ivoire puis au Mali pour l'implantation du module ERETES. Elle a également commencé cette implantation en Mauritanie. Pour tous ces pays, la nouvelle série de comptes ne sera officialisée que lorsqu'on disposera d'une série de données suffisamment longue (3 ou 4 années minimum). Des missions préparatoires à une implantation ont également eu lieu au Bénin et au Sénégal.

Les experts d'AFRISTAT ont participé à un séminaire organisé à Accra (1998) pour comparer l'utilisation faite du module ERETES en Côte d'Ivoire et au Ghana. Il a été montré que le module ERETES est utilisable pour les économies des pays anglophones. Ceci a contribué à la mise au point d'une version anglaise du module.

Autres activités

La Direction générale d'AFRISTAT a aidé la Côte d'Ivoire pour l'aider à élaborer ses comptes provisoires (1995 et 1996) et le Sénégal pour finaliser ses comptes définitifs de 1997. Les experts d'AFRISTAT sont par ailleurs intervenus au Cap-Vert et au Tchad pour faire le point sur leurs travaux de comptabilité nationale et sur les perspectives de développement.

Pour les besoins de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres de l'UEMOA et compte tenu des problèmes de comparabilité des données macroéconomiques déjà évoqués, la Direction générale d'AFRISTAT a mené une étude visant à rapprocher les estimations des PIB des différents Etats membres de l'UEMOA. Des grilles de passage ont ainsi été mises au point pour permettre de passer des PIB actuels à des PIB plus comparables, selon un socle harmonisé défini d'un commun accord. L'harmonisation porte actuellement sur le champ des comptes et sur leur présentation. Si les PIB visés sont d'abord ceux de l'année en cours (année n) et de l'année à venir (année n+1), les PIB des années antérieures ont également été révisés de telle sorte qu'on dispose d'une série longue homogène. Il est prévu d'améliorer encore la comparabilité des PIB en tenant compte des différences méthodologiques dans l'élaboration des comptes.

Les experts d'AFRISTAT ont, par ailleurs, élaboré un jeu d'essai du module ERETES qui est utilisé pour initier de futurs utilisateurs à ses différentes fonctionnalités. Ce jeu d'essai a notamment été utilisé pour la formation des comptables nationaux (Abidjan, 1997 et 1999 ; Munich 1998), la formation des formateurs en macroéconomie (Abidjan, 1999) et a été présenté aux assistants techniques statisticiens du Ministère français des Affaires Etrangères et aux comptables nationaux de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (Bamako, 1999). Les experts d'AFRISTAT ont par ailleurs participé à plusieurs réunions du Comité directeur d'ERETES.

Enfin, les comptables nationaux d'AFRISTAT sont intervenus au cours de nombreux séminaires et réunions : séminaire sur la convergence statistique (Ouagadougou, 1999), réunions d'experts en finances publiques (Ouagadougou, 1999), colloque de l'ACN¹¹ (Paris, 2000), ateliers sur les comptes nationaux (Addis-Abeba, 1997, 2000). Ils ont également représenté AFRISTAT à des réunions d'experts en nomenclatures (New York, 1999 ; Addis-Abeba, 2000).

4.4. Nomenclatures

4.4.1 Objectifs

Parmi les préalables à la comparabilité des données statistiques au sein des Etats membres d'AFRISTAT figure en bonne place l'utilisation de nomenclatures communes. Aussi la Direction générale d'AFRISTAT a-t-elle entrepris d'étudier dans quelle mesure les principales nomenclatures utilisées pour les travaux statistiques pouvaient être harmonisées.

¹¹ L'Association de Comptabilité Nationale (ACN) basée à Paris regroupe des économistes et des comptables nationaux, praticiens et universitaires originaires notamment de France, d'Afrique francophone et d'Europe. Elle organise un colloque international tous les deux ans.

Pour assurer une comparabilité à la fois aux plans régional et mondial et respecter les recommandations internationales, le choix a été fait de s'appuyer autant que possible sur les nomenclatures mises au point dans les instances internationales : Nations unies et ses différentes agences, Union européenne, etc.

4.4.2 Actions entreprises et résultats obtenus

Les experts d'AFRISTAT se sont rendus en 1997 dans la plupart des Etats membres d'AFRISTAT pour recueillir un maximum d'informations sur les nomenclatures utilisées dans les Etats membres. Un groupe de travail regroupant les experts des Etats membres et les organismes d'intégration régionale de chaque sous-région a proposé d'harmoniser en priorité les nomenclatures d'activités et de produits.

Ces nomenclatures d'activités et de produits ont été élaborées par un groupe de travail, animé par la Direction générale d'AFRISTAT, et qui comprenait des représentants de tous les Etats membres ainsi que des organismes d'intégration régionale (une quarantaine de personnes au total). Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'une concertation aussi large que possible dans chaque Etat, au sein comme en dehors des INS. Le groupe de travail, qui a bénéficié de l'appui de l'INSEE et d'EUROSTAT, s'est réuni à six reprises pour élaborer la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) et la nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA).

La nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT est basée sur la CITI rév.3. Un certain nombre de points ont cependant requis une attention particulière :

- la diversité des activités des entreprises, formelles et informelles, est moins grande dans les économies africaines que dans d'autres régions du monde, notamment les pays développés ;
- le secteur primaire - agriculture, élevage, pêche - tient une part très importante dans l'activité économique, il contribue pour près de 50 % à la formation du PIB ;
- les activités de fabrication sont peu développées.

Ainsi, il a été décidé d'augmenter le nombre des catégories élémentaires dans le secteur primaire, de réduire sensiblement leur nombre pour les activités de fabrication, et en définitive de réduire globalement le nombre de catégories élémentaires.

La nomenclature d'activités comporte 4 niveaux : elle reprend exactement les 17 sections (1 lettre) ainsi que les 60 divisions (codifiées sur 2 chiffres) de la CITI. Les niveaux inférieurs ont fait l'objet de certaines adaptations pour tenir compte des spécificités des économies africaines. Ainsi, la nomenclature comprend 147 groupes à trois chiffres le plus souvent identiques à ceux de la CITI. Les exceptions portent sur des agrégations de groupes CITI, quand celle-ci semblait trop détaillée relativement à l'économie des Etats membres, et sur des éclatements de groupes CITI pour mieux décomposer les activités africaines importantes, notamment dans l'agriculture.

En ce qui concerne la nomenclature de produits, elle est structurée comme la nomenclature d'activités, c'est-à-dire que les produits (biens ou services) sont regroupés selon l'activité d'origine. Elle reprend donc les quatre niveaux (sections, divisions, groupes et classes) de la nomenclature d'activités. Elle ajoute un niveau supplémentaire de détail codifié à l'aide d'un cinquième chiffre correspondant aux 574 catégories retenues.

Le projet de nomenclatures d'activités et de produits a été avalisé par le Conseil scientifique d'AFRISTAT, puis par le Comité de direction.

Le règlement portant son adoption a été arrêté en Conseil des Ministres d'AFRISTAT le 19 septembre 2000 à Paris.

Les nomenclatures d'activités et de produits sont mises en œuvre dans les Etats membres d'AFRISTAT à compter du 1^{er} janvier 2001. Elles doivent, à partir de cette date, être utilisées pour la collecte et la diffusion des informations statistiques.

Les Etats membres utiliseront les nomenclatures d'activités et de produits, chaque fois que c'est applicable, pour l'ensemble de leurs opérations statistiques telles que les recensements, les enquêtes statistiques, la structuration de données comptables ou administratives, etc. La comparaison des données statistiques sera immédiate dans la plupart des cas et le recoupement de données sera plus aisé. Il s'ensuivra une meilleure clarté et une plus grande transparence des données. Le travail aussi bien des producteurs que des utilisateurs de données statistiques s'en trouvera facilité.

Une certaine souplesse est envisageable pour la mise en œuvre des nomenclatures harmonisées dans les Etats membres. Il est ainsi possible à chaque Etat de mettre au point une nomenclature d'activités plus détaillée pour ses besoins à condition que les positions créées constituent des sous-rubriques des positions existant dans la nomenclature harmonisée. Ces adaptations doivent se faire sous le contrôle d'AFRISTAT.

Un groupe technique est chargé d'assurer la gestion des nomenclatures d'activités et de produits. Cette gestion concerne notamment :

- l'interprétation des nomenclatures ;
- les modifications à apporter aux notes explicatives ;
- la révision des nomenclatures notamment après une révision des nomenclatures internationales de référence.

4.5. Macroéconomie et conjoncture économique

4.5.1. Objectifs

Il s'agit d'aider les INS à élaborer et à diffuser régulièrement des notes d'informations conjoncturelles, à faire l'analyse de la prévision à court terme et au besoin à faire usage d'un modèle adapté pour une analyse de l'économie de chaque pays.

4.5.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Les activités dans ce domaine ont démarré au cours de l'année 2000 avec l'arrivée de l'expert en macroéconomie.

Deux séminaires sur la conjoncture et la prévision économique ont été organisés en 2000 pour marquer le démarrage de l'activité d'AFRISTAT dans ce domaine. Ils ont permis de prendre connaissance des travaux réalisés dans les Etats membres. Un travail pilote s'effectue pour le Mali sur la note de conjoncture qui pourrait servir de modèle aux autres Etats membres.

Les actions prévues pour l'avenir, aider à élaborer des notes de conjoncture selon un modèle à la fois harmonisé mais adapté aux réalités de chaque Etat et promouvoir une méthode harmonisée d'analyse de la prévision économique, permettront une meilleure connaissance des économies des Etats membres et amélioreront les analyses faites au niveau des Etats et des zones d'intégration économique auxquelles ils appartiennent.

4.6. Statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages

Ces deux domaines ont été regroupés ici car les activités ont été menées principalement dans le cadre de projets de mise en place d'un indice harmonisé des prix à la consommation dans les Etats membres. Ces projets comportaient souvent deux composantes : une composante « Prix » et une composante « Enquêtes ».

Il est à noter que les activités menées dans ces domaines ont commencé avant même la mise en place d'AFRISTAT puisque les deux experts en statistiques des prix et en enquêtes auprès des ménages sont intervenus dans le Projet Prix UEMOA avant de rejoindre AFRISTAT. Ce projet mis en place en 1994 à l'initiative de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a été financé conjointement par la France et l'Union européenne. Les institutions suivantes ont participé activement au projet : les INS des Etats membres de l'UEMOA, l'INSEE, EUROSTAT, EuroCost¹² et AFRISTAT.

4.6.1. Objectifs

Le domaine des prix a été considéré dès la création d'AFRISTAT comme un des domaines d'intervention prioritaires. La disponibilité d'une information fiable et à jour sur l'évolution des prix à la consommation est un élément indispensable de la politique économique, en particulier dans ses objectifs de lutte contre l'inflation et de stabilité monétaire. Dans un contexte d'intégration économique et monétaire, la disponibilité de statistiques des prix harmonisées entre les différents pays est également un élément extrêmement utile d'information pour la coordination et la surveillance multilatérale des politiques économiques.

La dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 avait montré la faiblesse des outils existants : imprécision dans la définition des produits et mise à jour aléatoire de la liste des produits ; nomenclatures différentes d'un pays à l'autre et incompatibles avec le Système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN) ; échantillonnage non représentatif et nombre de relevés insuffisant ; obsolescence plus ou moins importante des pondérations ; erreurs méthodologiques dans le calcul des indices.

L'intervention d'AFRISTAT avait pour objectif de mettre à la disposition des Etats membres des outils harmonisés de collecte, de traitement et d'analyse, aussi bien pour les prix que pour les enquêtes auprès des ménages. Elle s'est également caractérisée par un important volet de formation des cadres des INS afin que ceux-ci prennent en main et maîtrisent les nouvelles techniques qui leur étaient proposées.

4.6.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Les activités détaillées par regroupement géographique et par pays sont présentées dans les paragraphes suivants.

Etats membres de l'UEMOA

➤ **Projet Prix UEMOA**

La Direction générale d'AFRISTAT a participé activement à l'exécution du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation de l'UEMOA qui est arrivé à sa phase finale en décembre 1997 avec l'adoption officielle de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

¹² EuroCost était une association sans but lucratif basée à Luxembourg et spécialisée dans le suivi de l'évolution des prix et du coût de la vie.

Pendant les années 1996 à 1998, les principales activités réalisées par la Direction générale d'AFRISTAT ont été :

- le suivi de la mise en place de l'indice des prix dans sept Etats¹³ de l'UEMOA :
 - ⇒ au moyen d'appels téléphoniques réguliers, par télécopie ou courrier électronique,
 - ⇒ par des missions d'appui technique (au nombre de treize dans six pays),
 - ⇒ par la rédaction de notes techniques envoyées aux INS ;
- l'animation avec EuroCost de quatre séminaires de la composante Prix du Projet ;
- l'organisation à Bamako de trois séminaires pour le traitement des données des enquêtes sur les dépenses des ménages ;
- le suivi du développement du logiciel CHAPO¹⁴ :
 - ⇒ en organisant à Bamako un site pilote de test du logiciel,
 - ⇒ en vérifiant la conformité des différentes versions livrées avec le cahier des charges informatique ;
- la rédaction d'une note méthodologique à la demande de la Commission de l'UEMOA pour le calcul de l'indice UEMOA des prix ;
- la rédaction de la publication « Indice des prix harmonisé à la consommation des pays membres de l'UEMOA : Théorie et pratique » ;
- le suivi des publications nationales des résultats des enquêtes sur les dépenses ;
- la participation à plusieurs réunions de coordination du Projet Prix UEMOA.

Depuis février 1998, les INS des sept Etats produisent régulièrement l'indice harmonisé et publient les résultats dans une note de quatre pages le 10 de chaque mois. Les publications des résultats des enquêtes sur les dépenses des ménages de 1996 sont disponibles pour 6 des 7 pays concernés.

➤ Autres activités dans les Etats membres de l'UEMOA

A la demande de la Commission de l'UEMOA, la Direction générale d'AFRISTAT a évalué en octobre 1998 les dispositifs de production des IHPC de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Elle a aussi participé au Groupe de Travail qui prépare les réunions du Comité de suivi de l'IHPC.

La Direction générale d'AFRISTAT a organisé à Bamako en novembre 1999 et novembre 2000 deux séminaires de formation à l'analyse de l'évolution des indices des prix. Les participants au séminaire ont fait des recommandations pour rendre plus fiables encore les données de base des IHPC et ils ont adopté des outils harmonisés d'analyse des indices des prix.

Un projet de mise en place de l'indice harmonisé des prix à la consommation en Guinée-Bissau a été préparé lors d'une mission en avril 2000. Ce projet doit démarrer en 2001 dans le cadre du Programme PARSTAT.

Etats membres de la CEMAC

➤ Projet Prix CEMAC

La première phase du projet s'est déroulée durant le premier semestre 1998 sous la forme de deux séminaires et d'une mission dans chacun des six pays des experts en statistiques des prix et en enquêtes auprès des ménages d'AFRISTAT. Lors du premier séminaire tenu à Douala, l'expérience du Projet Prix UEMOA a été présentée et les modalités de déroulement de la phase 1 ont été arrêtées. Suite aux missions d'évaluation et de préparation de la phase 2, le deuxième séminaire, tenu à Libreville, a permis d'adopter les méthodologies de l'indice harmonisé et des enquêtes sur les dépenses des ménages.

¹³ La Guinée-Bissau, n'ayant adhéré à l'UEMOA qu'en 1997, n'était pas concernée par le projet.

¹⁴ Le logiciel CHAPO (Calcul HARmonisé des Prix sur Ordinateur) a été élaboré par EuroCost dans le cadre du Projet Prix UEMOA grâce au financement de l'Union européenne. Il permet de traiter tous les travaux d'élaboration d'un indice des prix à la consommation, de la collecte à l'analyse et à la publication en passant par la saisie.

Pendant les années 1999 et 2000, les principales activités réalisées par la Direction générale d'AFRISTAT ont été :

- le suivi de la mise en place de la collecte des prix de base dans les six pays de la CEMAC,
 - ⇒ au moyen d'appels téléphoniques réguliers, par télécopie ou courrier électronique,
 - ⇒ par des missions d'appui technique (au nombre de trois dans chacun des six pays),
 - ⇒ par la rédaction de plusieurs notes techniques envoyées aux INS ;
- l'organisation et l'animation de trois séminaires (à Bangui, Douala et Brazzaville) de la composante « Prix » du Projet pour la formation à la méthodologie de l'indice harmonisé et à l'application informatique CHAPO ;
- l'organisation à Libreville d'un séminaire de formation à ARIEL+PLUS, logiciel de traitement des données d'enquêtes auprès des ménages ;
- l'appui technique à la réalisation de l'enquête sur les dépenses des ménages au Cameroun et à la préparation de l'enquête du Tchad.

A partir de début 2001, les prix de base portant sur l'année 2000 seront disponibles pour les neuf villes retenues et la collecte des prix se poursuivra selon la méthodologie adoptée par les six Etats membres de la CEMAC. L'enquête sur les dépenses a été réalisée au Cameroun sur budget national et est en voie de l'être au Tchad sur financement de la Banque mondiale. A la date du 31 décembre 2000, le financement n'était pas encore obtenu pour la réalisation de ces enquêtes dans les quatre autres Etats.

Dès que les résultats des enquêtes sur les dépenses des ménages permettront d'obtenir les pondérations, l'indice harmonisé pourra être calculé dans chacun des six Etats.

➤ Autres activités dans les Etats membres de la CEMAC

A la demande de l'INS du Gabon, l'expert en statistiques des prix d'AFRISTAT a effectué une mission d'assistance technique à Libreville en décembre 1997 pour apporter un appui à l'amélioration de l'indice des prix à la consommation. L'indice des prix rénové sera remplacé par l'indice harmonisé.

Une opération similaire a été menée pour la Guinée Equatoriale en décembre 2000.

Autres Etats membres d'AFRISTAT

A la demande des INS de Guinée et de Mauritanie, la Direction générale d'AFRISTAT a effectué en novembre 1998 et janvier 1999 une évaluation des indices des prix et préparé des projets de mise en place d'un indice harmonisé. L'absence de financement a empêché l'exécution de ces projets.

A la demande de l'INS des Comores, la Direction générale d'AFRISTAT a effectué une mission à Moroni en décembre 1998 pour identifier les lacunes méthodologiques de l'indice des prix, décrire, pour la composante « Enquête », l'existant, préparer et programmer les actions futures et rédiger un document de projet. Suite à cette mission, un indice rénové a été mis en place ayant pour base l'année 1999.

Autres Etats africains

Sur un financement de la Coopération française, l'expert en statistiques des prix d'AFRISTAT a effectué de 1996 à 1998 trois missions d'assistance technique à Madagascar pour la mise en place d'un indice national des prix à la consommation.

Sur un financement de la Banque mondiale, la Direction générale d'AFRISTAT a apporté, en 1998 et 1999, une assistance technique à l'INS de Djibouti pour l'élaboration du premier indice des prix à la consommation des ménages. Les experts en statistiques des prix et en enquêtes auprès des ménages se sont rendus à deux reprises à Djibouti et deux cadres de l'INS ont travaillé durant deux semaines à Bamako. Depuis mai 1999, l'indice des prix de ce pays est publié chaque mois.

Autres institutions

La Direction générale d'AFRISTAT a été sollicitée par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), en janvier 1999, pour réaliser en association avec EuroCost une étude sur les parités de pouvoir d'achat entre les quinze Etats membres de l'ASECNA. AFRISTAT a coordonné la collecte des données qui a été assurée par un consultant recruté au sein de l'INS de chacun des Etats.

A la demande de la Banque mondiale, la Direction générale d'AFRISTAT a organisé, en juin 2000, un atelier sur les enquêtes budget-consommation. Cet atelier, animé par des experts de la Banque mondiale et d'AFRISTAT, a regroupé des représentants de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Ces trois pays préparaient des enquêtes aux objectifs similaires et l'atelier a permis d'harmoniser les méthodologies employées.

Publications - Diffusion

La Direction générale d'AFRISTAT a préparé pour le compte de la Commission de l'UEMOA et avec la collaboration de l'INSEE et d'EuroCost deux publications dans le cadre du projet Prix UEMOA : « Indice des prix harmonisé à la consommation des pays membres de l'UEMOA : Théorie et pratique » et « La consommation et l'emploi dans les capitales des Etats membres de l'UEMOA ».

Elle a également publié une étude intitulée : « Evolution des prix dans les Etats membres d'AFRISTAT de 1970 à 1999 ». Cette étude dresse un bilan de l'évolution des prix à la consommation de 1970 à 1999 dans les dix-sept Etats membres. La publication comprend quatre parties : évolution des prix dans l'ensemble des Etats, évolution des prix par Etat, comparaison des prix de quelques produits en 1998, comparaison des pondérations des indices des prix de 1999.

4.7. Statistiques agricoles

4.7.1 Objectifs

L'objectif général d'AFRISTAT dans le domaine des statistiques agricoles est d'aider les Etats membres à construire des systèmes d'information agricole performants.

La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif s'appuie sur le développement d'une collaboration étroite avec les autres organismes opérant dans le domaine des statistiques agricoles, notamment avec la FAO et le CILSS, en vue de parvenir à la complémentarité et à la synergie des actions en faveur des Etats membres.

Cette stratégie est constituée des axes suivants :

- contribuer à l'harmonisation des concepts et des méthodes utilisés et à l'élaboration de programmes de développement des statistiques agricoles ;
- contribuer à l'organisation de la formation continue des statisticiens agricoles ;
- faire de la recherche méthodologique pour mettre à la disposition des Etats des méthodologies d'enquêtes dans les domaines où il n'en existe pas, en vue de contribuer à élargir la couverture de la production des statistiques agricoles dans les Etats membres ;
- assurer à leur demande un appui technique aux services de statistiques agricoles des Etats membres et aux organisations sous-régionales.

4.7.2 Actions entreprises et résultats obtenus

Les travaux dans le domaine des statistiques agricoles ont commencé en février 1998 avec l'arrivée de l'expert. Depuis cette date, les actions entreprises et les résultats obtenus sont les suivants :

Le développement des relations de travail avec les organisations internationales et régionales

Au démarrage des activités d'AFRISTAT dans le domaine des statistiques agricoles, l'accent a été mis sur la coordination des activités de l'institution avec celles travaillant aussi dans le domaine. C'est ainsi que des missions ont été organisées à la division de la statistique de la FAO, au Secrétariat exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), à la Direction générale de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) et à l'UEMOA. Une mission de la CEDEAO à Bamako a permis aussi d'échanger sur les activités des deux institutions en la matière.

L'harmonisation des concepts et méthodes et l'élaboration de programmes de développement des statistiques agricoles.

Au cours des premières années, les activités dans le domaine ont consisté surtout à faire le point sur la situation des statistiques agricoles dans les Etats membres. A cet effet, une enquête a été réalisée auprès des administrations nationales compétentes pour recenser l'ensemble des sources d'informations agricoles et alimentaires dans les Etats. Cette enquête a donné lieu à une publication sur l'organisation du système d'informations agricoles et alimentaires dans les Etats membres d'AFRISTAT.

La deuxième étape de ce travail a consisté à faire le point sur les méthodologies utilisées dans les Etats membres pour la collecte des statistiques agricoles en vue de démarrer les activités d'harmonisation des méthodologies, des concepts et des nomenclatures. Le remplissage d'un questionnaire par les services concernés dans les Etats a permis de couvrir le domaine des statistiques de production végétale et celui des statistiques de l'élevage. Des rapports de synthèse sont en cours d'élaboration et permettront de présenter une vue d'ensemble des méthodologies appliquées et des problèmes techniques y relatifs. Ces documents vont permettre d'engager une concertation avec les différents partenaires pour la formulation de programmes de développement des statistiques agricoles.

La formation continue des statisticiens agricoles

Les activités de formation continue en statistique agricole ont consisté en l'organisation d'ateliers et de séminaires par la Direction générale d'AFRISTAT et en sa participation à des ateliers organisés par d'autres institutions.

En collaboration avec la FAO, deux ateliers ont été organisés par AFRISTAT à Bamako à l'intention des statisticiens agricoles africains. Il s'agit de :

- l'atelier de formation à l'élaboration des bilans disponibilités / utilisations des produits agricoles et alimentaires et des bilans alimentaires en avril 1999 ;
- l'atelier sur les méthodes de prévision des récoltes des cultures vivrières en mai 2000.

La Direction générale d'AFRISTAT a participé à des ateliers de formation des statisticiens organisés par d'autres institutions et contribué à leur animation. Il s'agit de :

- la table ronde sur les tendances actuelles des recensements de l'agriculture en Afrique organisée par la FAO à Abidjan en mars 2000 ;
- l'atelier de formation des formateurs pour la diffusion du cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (CDSE) et le système des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement, organisé par la CEA à Addis Abeba du 30 octobre au 6 novembre 1999.

La recherche méthodologique

Parmi les domaines pour lesquels il n'existe pas de méthodologies éprouvées de collecte de statistiques (production fruitière, maraîchage, production des plantes à racine, élevage transhumant, etc.), AFRISTAT a choisi de travailler, pour commencer, sur l'estimation de la production fruitière et de la production maraîchère.

A ce titre, une méthodologie d'estimation de la production fruitière a été conçue, testée au Mali et évaluée, et une publication a été produite et sera diffusée pour aider les statisticiens agricoles à concevoir et réaliser le même type d'enquête.

Une autre recherche est en cours pour proposer une méthodologie pour les enquêtes sur le maraîchage.

L'appui technique aux services de statistiques agricoles des Etats membres et aux organisations sous-régionales

La Mauritanie a bénéficié d'une assistance dans l'élaboration de la méthodologie de l'enquête auprès des ménages et exploitants agro-pastoraux (EMEAP) de 1998, ainsi que pour l'évaluation du dispositif de l'enquête agricole, l'identification et l'évaluation des actions prioritaires en statistiques agricoles pour les cinq prochaines années.

La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA-CEMAC) a bénéficié de l'assistance de la Direction générale d'AFRISTAT pour la mise en place d'un système d'information sur le commerce du bétail et de la viande. Les activités pour la mise en place de ce système ont été identifiées et un document de projet a été élaboré.

4.8. Emploi et secteur informel

4.8.1. Objectifs

Le domaine de l'emploi et du secteur informel est important pour les Etats membres d'AFRISTAT à un double titre. D'une part, le secteur informel s'avère être un important pourvoyeur d'emplois et toutes les politiques économiques doivent intégrer ce paramètre et, d'autre part, son apport dans le PIB est important, dépassant quelquefois celui du secteur moderne. Pourtant, lors de la création d'AFRISTAT, les informations pertinentes, fiables et à jour dans ce domaine étaient particulièrement rares.

A cet effet, l'objectif général dans ce domaine est de contribuer à aider les Etats membres à mettre en place des systèmes d'information sur l'emploi et le secteur informel, plus particulièrement en milieu urbain, et à mieux intégrer l'apport du secteur informel à l'estimation du produit intérieur brut.

Plus précisément, il s'agit d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- aider les Etats membres à adopter des concepts harmonisés relatifs à l'emploi et au secteur informel en vue de produire des statistiques comparables au niveau sous-régional et au niveau international ;
- assister les Etats membres dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des enquêtes spécifiques sur le secteur informel et l'emploi en milieu urbain et examiner avec eux les possibilités de généralisation de telles enquêtes en milieu rural ;
- aider les Etats membres à mieux intégrer la dimension emploi dans les autres enquêtes auprès des ménages ;
- préparer, en collaboration avec les comptables nationaux, des méthodes harmonisées d'estimation de la valeur ajoutée du secteur informel en vue de son intégration aux agrégats macro-économiques.

4.8.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Les activités dans ce domaine ont commencé avec l'arrivée de l'expert en charge du dossier en février 1998¹⁵. Elles devaient se dérouler dans le cadre du programme d'appui régional statistique (PARSTAT) de la Commission de l'UEMOA et du programme statistique biennal (PSB) de la CEMAC. Les enquêtes prévues dans le PARSTAT n'ont pas encore démarré suite au retard important accusé par ce programme. Toutefois, un certain nombre d'actions ont été entreprises.

Bilan de l'existant

AFRISTAT a entrepris de rassembler la documentation et les fichiers des enquêtes réalisées dans les Etats membres dans les domaines de l'emploi et du secteur informel. A la suite de l'exploitation de la documentation existante et de l'évaluation des différents fichiers, un bilan de l'existant en matière de système d'information dans ce domaine a été fait.

Il ressort de ce bilan que peu d'Etats membres d'AFRISTAT disposent d'un véritable système d'information sur l'emploi. Seul un pays, le Bénin, réalise annuellement une enquête emploi en milieu urbain depuis près de dix ans. Cette enquête, qui a couvert deux villes de 1990 à 1993 et quatre villes à partir de 1994, est en grande partie financée par un partenaire au développement. L'expérience du Bénin montre que sur le plan technique, la mise en place d'un système d'information socio-économique sur les ménages avec, pour socle de base, une enquête annuelle sur l'emploi est un objectif réalisable pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Dans le domaine du secteur informel, peu de pays ont réalisé des enquêtes d'envergure nationale et celles qui ont été réalisées sont pour beaucoup déjà anciennes.

Pour ce qui est des concepts, dans le domaine de l'emploi, les normes internationales ne sont pas toujours respectées. Quant au secteur informel, les concepts utilisés sont très divergents d'un pays à l'autre.

Harmonisation des concepts sur l'emploi et le secteur informel

A la suite du constat précédent relatif à la multiplicité et à la divergence des concepts dans les Etats membres d'AFRISTAT et au non respect des normes internationales, un « Manuel de concepts harmonisés sur l'emploi et le secteur informel » a été élaboré en 1999 par la Direction générale en collaboration avec DIAL, centre de recherche en économie du développement, basé à Paris. Ce manuel, conçu à l'origine dans le cadre du PARSTAT, vise à aider tous ceux qui s'intéressent à des opérations statistiques spécifiques sur l'emploi et le secteur informel, ou alors qui intègrent une composante emploi et secteur informel, à se caler sur des concepts adaptés au contexte des pays en développement. Les concepts proposés s'harmonisent avec la méthodologie des enquêtes de type 1-2-3¹⁶. Le manuel a fait l'objet d'une large diffusion dans tous les Etats membres en vue de son appropriation comme outil de travail des responsables nationaux œuvrant dans ces domaines.

Appui aux systèmes statistiques nationaux

En marge des programmes PARSTAT et PSB, des appuis ont été apportés par la Direction générale d'AFRISTAT à quelques pays dans la conception et la mise en œuvre d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel. L'Office de l'emploi et de la formation du Mali (OEF) a ainsi bénéficié d'un appui soutenu pour la conception et la réalisation d'une enquête emploi. Cet organisme a également bénéficié d'autres appuis méthodologiques de moindre envergure, en particulier dans le cadre de la réalisation d'enquêtes sur la demande de formation dans l'artisanat.

¹⁵ En mars 1997, la Direction générale d'AFRISTAT a organisé à Bamako, en collaboration avec plusieurs institutions et bailleurs de fonds, un séminaire international sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne. Les actes de ce séminaire ont été publiés en 3 volumes (en anglais et en français) et sont disponibles sur le site internet d'AFRISTAT.

¹⁶ La méthodologie d'enquête dite de type 1-2-3 a été mise au point par DIAL. Il s'agit d'une enquête en trois phases (emploi, secteur informel, consommation des ménages). Cette méthodologie est la seule, à notre connaissance, qui permette de mesurer de manière exhaustive les activités informelles.

La Direction de la statistique et des études économiques et démographiques du Tchad, qui va réaliser une enquête nationale sur la consommation et le secteur informel, a également bénéficié d'un appui. Les dimensions emploi et secteur informel ont ainsi été prises en compte dans le cadre de cette enquête qui vise entre autres à permettre l'élaboration d'un profil de pauvreté. Dans ce cas particulier, la richesse des informations sur l'emploi intégrées dans cette enquête devrait permettre de mieux appréhender les facteurs explicatifs de la pauvreté. Quant aux informations sur le secteur informel, elles devraient permettre d'étudier son mode de fonctionnement et de mieux estimer la valeur ajoutée du secteur.

Autres activités

La faiblesse des systèmes d'information sur l'emploi préoccupe également le BIT. Cette institution a entrepris en 1999, à partir de ses équipes multidisciplinaires de l'Afrique centrale à Yaoundé (EMAC) et de l'Afrique sahélienne à Dakar (EMAS), d'appuyer les pays dans ce domaine. Ces préoccupations allant dans la droite ligne de celles d'AFRISTAT, une collaboration a été amorcée. La Direction générale d'AFRISTAT a ainsi contribué à dresser l'état des lieux dans le domaine. La contribution d'AFRISTAT dans ce domaine s'est faite au travers de communications lors de deux séminaires organisés à Douala (Cameroun) par l'EMAC et à Dakar (Sénégal) par l'EMAS.

La formation a été une dimension importante des activités dans les domaines de l'emploi et du secteur informel. Une collaboration a ainsi été établie avec les institutions de formation initiale et de formation continue. Pour ce qui est de la formation initiale, il s'agit de l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan qui a entrepris de développer dans ses programmes des cours permettant de faire le pont entre la théorie apprise à l'école et la pratique du terrain. A cet effet, un cours a été préparé à l'intention des élèves Ingénieurs statisticiens économistes (ISE) de deuxième année, cours qui traite des questions relatives à l'offre de travail et aux enquêtes permettant d'estimer les modèles théoriques correspondants. Le cours aborde également des questions relatives à la pauvreté.

Pour ce qui est de la formation continue, une collaboration a été établie avec le Centre de formation de l'INSEE à Libourne (CEFIL) où un expert d'AFRISTAT a dispensé des cours pour des cadres d'Afrique subsaharienne sur les statistiques de l'emploi et du secteur informel.

4.9. Pauvreté

4.9.1. Objectifs

Lors des travaux qui ont précédé la création d'AFRISTAT, l'accent n'avait pas été mis suffisamment sur les questions de pauvreté. En effet, la priorité des programmes d'ajustement structurel à cette époque était la réduction des déséquilibres macroéconomiques. Toutefois, l'Observatoire s'est adapté à la nouvelle donne dès lors que les questions relatives à la pauvreté ont été mises au centre des problèmes de développement ces dernières années. Les activités dans ce domaine ont commencé en novembre 1998. Les objectifs fixés dans ce domaine sont les suivants :

- intégrer les questions relatives à la pauvreté et aux conditions de vie des ménages dans le PROSMIC ;
- aider les pays à mieux valoriser les données existantes pour une meilleure compréhension des facteurs explicatifs de la pauvreté ;
- aider les pays à harmoniser leurs méthodes de collecte et leurs approches de l'analyse de la pauvreté pour permettre des comparaisons ;
- aider les Etats membres qui en feraient la demande à concevoir, réaliser, traiter et analyser des enquêtes sur la pauvreté.

4.9.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Bilan de l'existant

Le bilan des systèmes d'information sur la pauvreté a été élaboré suite à des missions réalisées dans cinq pays et à l'exploitation de la documentation existante. Les constats ci-dessous ont été faits.

Tout comme dans le domaine de l'emploi, il n'existe pas de véritables systèmes d'information sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Les enquêtes sont réalisées au gré de la disponibilité des financements. D'ailleurs, en toute rigueur, ces deux sous-systèmes (emploi d'une part et pauvreté de l'autre) devraient faire partie d'un ensemble intégré relatif aux informations socio-économiques sur les ménages. La conséquence de l'absence d'un système d'information est la difficulté de suivre efficacement les conditions de vie des ménages. De plus, même si les pays ont acquis de l'expérience dans la réalisation des enquêtes, des problèmes importants demeurent.

Au niveau conceptuel, plusieurs questions sont mal traitées dans les enquêtes. D'abord, on relève l'absence de variables clés dans certaines enquêtes (éducation, marché du travail, logement, prix, etc.), ce qui limite considérablement les analyses. Ensuite, les concepts ne sont pas toujours maîtrisés, en particulier les concepts relatifs à l'emploi, et les nomenclatures ne sont pas bien utilisées. En outre, pour ce qui est de l'échantillonnage, les bases de sondage issues des recensements de population sont en général vieilles et ne sont pas toujours mises à jour au moment des enquêtes.

Au niveau analytique, les analyses sont menées avec beaucoup de retard et ne sont pas assez approfondies.

Prise en compte du suivi des conditions de vie des ménages dans le PROSMIC

La première réponse aux problèmes énumérés ci-dessus a été l'intégration d'un volet conditions de vie des ménages et pauvreté dans le PROSMIC. Le programme a été conçu de telle manière que ces préoccupations puissent trouver un début de solution. Toutefois, le PROSMIC étant seulement un cadre de référence, deux projets ont donc été préparés et soumis au financement de la Fondation pour le renforcement des capacités (ACBF) et de la Banque mondiale.

Valorisation des données existantes

Même si globalement le suivi des conditions de vie des ménages est difficile dans les Etats membres d'AFRISTAT dans la mesure où on ne dispose pas toujours de données d'enquêtes récentes au moment opportun, il s'avère qu'il existe une masse importante de données qui sont peu exploitées en particulier dans une perspective longitudinale. On a donc entrepris de valoriser les données existant dans les pays. Ainsi, une étude intitulée «Pauvreté, inégalités des revenus et consommation des ménages à Bamako, Cotonou et Dakar » a été réalisée par AFRISTAT en 1999. Il s'est agi d'exploiter les données des enquêtes menées dans les capitales des pays de l'UEMOA en 1996.

En exploitant les mêmes données, la Direction générale d'AFRISTAT a réalisé conjointement avec DIAL deux autres études. La première est intitulée « Comparaisons internationales de la pauvreté : le cas des pays de l'UEMOA ». La seconde intitulée « La pauvreté en Afrique de l'Ouest et à Madagascar : perspectives de comparaison » valorise les mêmes données que précédemment et celles des enquêtes 1-2-3 réalisées à Madagascar. La Direction générale d'AFRISTAT a également participé au volet Mali de l'étude sur la pauvreté urbaine en Afrique de l'ouest, étude confiée par la Banque mondiale à DIAL. Cette dernière étude a utilisé toutes les données d'enquêtes existant au Mali, enquêtes de type budget-consommation et enquêtes démographiques et de santé (EDS). Tous ces travaux tendent à montrer que les enquêtes peuvent être exploitées utilement plusieurs années encore après leur réalisation. L'exploitation dans ce cas a deux objectifs : un objectif analytique qui est de contribuer au dialogue sur la question, la pauvreté en l'occurrence et aider à la formulation de politiques, et un objectif statistique dans la mesure où la mise en perspective de plusieurs enquêtes permet de déceler les insuffisances et d'apporter des corrections aux méthodologies utilisées.

Ces travaux de valorisation se sont également réalisés au travers de l'encadrement de stagiaires de l'ENSEA d'Abidjan qui ont travaillé sur des enquêtes de différents pays.

Appuis aux systèmes statistiques nationaux

Pour ce qui est des appuis directs aux pays, deux Etats membres ont sollicité la Direction générale d'AFRISTAT pour la réalisation d'enquêtes sur la pauvreté : le Tchad et le Cameroun. L'apport de l'Observatoire se situe dans un premier temps au niveau conceptuel. En particulier, il s'agit de concevoir des enquêtes permettant d'appréhender les facteurs explicatifs de la pauvreté et pas seulement de produire des indicateurs. Etant donné que ces projets sont en cours, cet apport devrait continuer au niveau de la réalisation et de l'analyse. Il faut relever que dans ce domaine aussi, la Direction générale d'AFRISTAT coopère avec les autres institutions qui interviennent dans les pays, la Banque mondiale en particulier.

Autres activités

Tout comme dans les domaines de l'emploi et du secteur informel, les activités de formation ont été importantes. Un expert d'AFRISTAT a dispensé un cours au Centre de Munich pour la politique sociale et environnementale. D'autres cours ont été dispensés à la demande de la coopération allemande, dans le cadre de projets spécifiques, et du CEFIL. Ces formations ont porté essentiellement sur les techniques de mesure et d'analyse de la pauvreté.

Les questions d'harmonisation ont également été abordées. Mais, il s'avère qu'elles ne peuvent être traitées efficacement qu'au travers de projets (voir ci-dessus les documents de projet soumis à ACBF et à la Banque mondiale). Les principales actions concernent les questions d'harmonisation des systèmes d'information, les techniques d'harmonisation de la construction des lignes de pauvreté qui sont extrêmement divergentes et les types de publications à produire dans ce domaine. D'autres actions sont prévues dans ces projets, notamment la formation continue dans le domaine de la production des données et de l'analyse des questions de pauvreté à travers l'accès à la documentation et la mise en place d'un réseau d'experts.

4.10. Statistiques d'entreprises

Les statistiques d'entreprises jouent un rôle important dans le suivi de l'activité économique (notamment dans le suivi de la conjoncture à court terme) et servent d'input aux travaux de synthèse comme la comptabilité nationale.

La mise en place d'un bon système d'information sur les entreprises doit combiner de manière optimale l'utilisation des sources administratives (déclarations fiscales avec leurs annexes statistiques) avec des enquêtes de structure (recensements industriels, enquêtes par sondage) et des enquêtes de conjoncture (production industrielle, opinion des chefs d'entreprise, etc.). Bien que le coût d'un tel système d'information soit relativement faible comparativement aux systèmes d'information sur les ménages, les Etats membres ne lui consacrent pas toujours toute l'attention nécessaire.

Le statisticien d'entreprises n'est arrivé qu'à la fin de l'année 1999 et a été tout de suite mobilisé pour renforcer l'équipe des comptes nationaux dont le programme était particulièrement chargé. Ceci explique que peu d'activités ont été entreprises dans le domaine, à l'exception du bilan de l'existant en cours de réalisation.

A terme, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- aider les Etats membres à se doter de répertoires d'entreprises mis à jour régulièrement ;
- élaborer des outils standards pour l'exploitation et le traitement des déclarations statistiques et fiscales des entreprises pour les besoins du suivi des activités des entreprises du secteur moderne et de la comptabilité nationale ;
- définir et mettre en place un système adapté pour la production d'informations statistiques sur les activités des petites et moyennes entreprises, qui viendrait en complément des opérations existant sur les grandes entreprises et sur le secteur informel.

4.11. Informatique

Les activités dans ce domaine ont commencé en mars 1998, avec l'arrivée des deux experts statisticiens-informaticiens.

4.11.1. Objectifs

Les objectifs généraux d'AFRISTAT dans le domaine de l'informatique sont les suivants :

- concevoir pour les Etats membres une méthodologie commune pour la collecte et le traitement de l'information statistique de base ;
- améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique dans l'ensemble des Etats membres, notamment en développant des bases de données accessibles aux différents agents économiques et sociaux de la région ;
- apporter un appui aux activités des instituts nationaux de statistique des Etats membres dans le domaine, notamment par des actions de formation.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- contribuer à la mise en place d'outils informatiques et assurer la formation des experts nationaux aux outils développés et à leur maintenance. Deux outils sont principalement concernés : le module ERETES d'élaboration des comptes nationaux et l'application informatique CHAPO pour le calcul des indices des prix ;
- mettre en place des outils de traitement, d'archivage et de diffusion de l'information statistique ;
- mettre en place des bases de données régionales pour la collecte et la diffusion des données statistiques et aider les Etats membres à se doter de bases de données nationales ;
- apporter, à leur demande, un appui et une assistance technique aux instituts nationaux de statistique des Etats membres.

4.11.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Les activités informatiques se répartissent en deux grandes catégories : le renforcement des capacités de la Direction générale d'AFRISTAT et l'assistance technique aux Etats membres.

Renforcement des capacités de la Direction générale d'AFRISTAT

Il s'agit de doter la Direction générale des capacités techniques et organisationnelles et d'équipements informatiques performants pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses activités.

Les principales activités portent sur :

- l'acquisition des équipements : le parc informatique de la Direction générale d'AFRISTAT compte aujourd'hui 21 ordinateurs de bureau et 6 portables. Chaque membre du personnel dispose d'un micro-ordinateur de bureau. Les portables sont utilisés dans le cadre des missions et des séminaires ;
- l'installation d'un réseau informatique : depuis mars 2000, un réseau informatique est installé à la Direction générale d'AFRISTAT et fonctionne de façon satisfaisante. Il permet un meilleur échange d'informations, une gestion optimale des documents, le partage des ressources (imprimantes, disques, graveurs, etc.) et des données ainsi que la communication entre les utilisateurs. C'est un réseau avec un serveur Windows NT et des postes tournant sous Windows 95/98 ;
- l'installation de la messagerie électronique individuelle : depuis novembre 2000, chaque membre du personnel dispose d'une adresse individuelle. Ce qui permet une meilleure communication interne (faisant office de messagerie) et avec l'extérieur, une communication directe et rapide entre experts sur des problèmes particuliers ;

- la mise en place des bases de données régionales à AFRISTAT : les réflexions ont démarré en mai 1999 avec des missions d'étude auprès de l'INSEE, de l'OCDE et d'EUROSTAT et se poursuivent activement ;
- l'appui technique au personnel des différents départements et services d'AFRISTAT par un soutien quotidien dans la résolution des problèmes liés à l'informatique et à la bureautique, à l'organisation des séminaires (la location et l'installation des équipements) et la formation aux logiciels spécialisés.

Assistance technique aux Etats membres

L'assistance technique inclut les actions suivantes :

- la prise en charge des aspects informatiques lors des missions d'identification et d'installation du module ERETES :
 - ⇒ en Afrique de l'Ouest, ces missions ont concerné la Côte d'Ivoire (1998), le Mali (1998 et 1999) et la Mauritanie (1999 et 2000),
 - ⇒ en Afrique Centrale, des missions ont été réalisées au Cameroun et en Centrafrique pour assurer le passage de la version prototype à la version dite industrielle du module ERETES. Il faut rappeler que ces deux derniers pays avaient participé dès le départ au projet d'élaboration de l'outil informatique ERETES en servant de sites tests ;
- l'installation et la maintenance de l'application informatique CHAPO : dans ce cadre, plusieurs interventions ont eu lieu pour dépanner ou réinstaller les sites CHAPO des Etats membres de l'UEMOA et aussi pour installer de nouveaux sites, notamment dans le cadre du Projet Prix CEMAC. De manière plus précise, ces interventions ont inclus :
 - ⇒ l'installation de l'application informatique CHAPO dans les six Etats membres de la CEMAC dans le cadre du Projet Prix,
 - ⇒ la réinstallation de l'application informatique CHAPO au Niger suite à un incident intervenu sur l'ordinateur initial,
 - ⇒ la réinstallation de l'application informatique CHAPO au Mali sur un nouvel équipement acquis d'abord par le Mali puis sur un autre fourni par la Commission de l'UEMOA suite aux recommandations du Comité de suivi de l'IHPC et à la demande de la Commission de l'UEMOA ;
- la participation à l'animation de séminaires de formation organisés par AFRISTAT tant pour apporter un soutien logistique que pour intervenir sur des sujets tels que le traitement des données d'enquête, l'archivages de données, le choix du logiciel de saisie ou de traitement, etc. On se contentera de citer ici deux séminaires techniques ayant une forte implication informatique :
 - ⇒ séminaire de formation à l'exploitation des enquêtes dépenses avec le logiciel ARIEL+PLUS à l'intention des responsables des services d'enquêtes dépenses dans le cadre du Projet Prix CEMAC (Libreville, avril 1999),
 - ⇒ séminaires de formation à l'utilisation de l'application informatique CHAPO pour l'Afrique Centrale à l'intention des responsables des services de prix des Etats membres de la CEMAC (Douala, mai 2000 et Brazzaville, novembre 2000) ;
- l'assistance ponctuelle : sur demande de la Direction générale de la statistique et des études économiques du Gabon, les statisticiens informaticiens ont réalisé, en 1998, une mission d'audit des services informatiques de la DGSEE et ont proposé une organisation qui intègre davantage les informaticiens aux activités des différentes directions.

4.12. Documentation et diffusion de l'information

4.12.1. Les objectifs visés

La constitution d'un important fonds documentaire et une diffusion optimale de l'information font partie des objectifs d'AFRISTAT. Dans le domaine de la communication, l'objectif visé est d'aider les Etats membres à disposer de moyens modernes de stockage et de diffusion de la documentation statistique et économique.

En ce qui concerne la diffusion proprement dite, l'objectif général est de promouvoir l'utilisation dans les Etats membres des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour permettre un accès facile à l'information économique et sociale par les agents économiques et sociaux et les citoyens.

4.12.2. Actions entreprises et résultats obtenus

Documentation

La Direction générale d'AFRISTAT a mis progressivement en place son centre de documentation. La constitution du fonds documentaire s'est faite par la collecte des publications des instituts nationaux de statistique des Etats membres, de l'INSEE, d'EUROSTAT et d'autres organisations, par des achats groupés et abonnements auprès de diverses revues. Le centre gère aussi les publications d'AFRISTAT ainsi que tous les documents techniques élaborés par les experts.

La gestion du centre est assurée par une documentaliste confirmée qui a mis en place diverses bases de données sous le logiciel de gestion documentaire CDS/ISIS sous Windows ou WINISIS mis au point et distribué par l'UNESCO.

Les diverses bases de données créées incluent :

- AFRIST - base de données bibliographiques regroupant les documents récents publiés par les INS ;
- ARC - base incluant les publications plus anciennes (1940 à 1980) sur les Etats membres. Il s'agit de documents existant seulement en archive, non disponibles sur les rayons du centre de documentation ;
- RAPMIS qui regroupe tous les rapports de missions des experts d'AFRISTAT ;
- DOC qui regroupe les autres documents publiés par AFRISTAT lors des réunions, ateliers et séminaires.

Un bulletin des sommaires récapitulant les nouvelles acquisitions est publié mensuellement et diffusé auprès du personnel.

Diffusion de l'information

AFRISTAT dispose de deux médias principaux de diffusion des informations et des travaux : les publications papier et les publications électroniques.

➤ Publications papier

La Direction générale d'AFRISTAT publie un certain nombre de documents. On peut distinguer les publications régulières des publications ponctuelles.

L'Observatoire publie régulièrement (chaque trimestre depuis le n°12) un bulletin d'information intitulé "La lettre d'AFRISTAT". Le dernier numéro, le n°15, a été publié en janvier 2001. Il donne des informations concernant le trimestre passé sur l'actualité d'AFRISTAT, les activités de la Direction générale, l'actualité statistique internationale et les échos des INS, ainsi qu'un calendrier des rencontres impliquant AFRISTAT et les Etats membres.

En ce qui concerne les résultats des travaux et recherches, il existe quatre séries de publications : Méthodes, Etudes, Résultats (aucun document n'a encore été publié dans cette série) et Annuaire. Les documents publiés depuis 1996 figurent à l'annexe 5.

➤ Publications électroniques

Les informations sur l'actualité statistique, sur les activités d'AFRISTAT et les résultats de ses travaux sont diffusés à travers son site internet et le seront également par des CD-ROM.

⇒ Site internet

Le site Internet, développé par la Direction générale d'AFRISTAT avec l'assistance de l'INSEE, et hébergé à Bamako, est accessible au public depuis juin 2000. Il faut rappeler qu'une version expérimentale, dont l'adresse avait été communiquée aux seuls instituts nationaux de statistique des Etats membres et à quelques personnes ressources, avait déjà été installée en juillet 1999. Une mise à jour régulière des informations est assurée par la Direction générale, en particulier pour les statistiques conjoncturelles (prix à la consommation, cours des principales matières premières, taux de change, production industrielle).

Le site internet d'AFRISTAT comporte les rubriques suivantes :

- Présentation d'AFRISTAT : le traité instituant AFRISTAT, les organes d'AFRISTAT, l'accord de siège entre AFRISTAT et le gouvernement du Mali, l'organisation de la Direction générale.
- Activités : les rapports d'activités de la Direction générale depuis sa création, les rapports des réunions institutionnelles (Conseil des Ministres, Comité de direction et Conseil scientifique), les rapports des séminaires et ateliers techniques.
- Publications : La lettre d'AFRISTAT, les autres publications d'AFRISTAT (séries Annuaire, Etudes, Méthodes, Résultats) et certaines publications hors série, le catalogue thématique du centre de documentation d'AFRISTAT.
- Les INS des Etats membres d'AFRISTAT : l'organisation de chaque INS des Etats membres et ses publications.
- Les autres intervenants nationaux : la liste des intervenants autres que l'INS dans les systèmes statistiques nationaux ainsi que la liste de leurs publications.
- Les données statistiques des Etats membres d'AFRISTAT : les données statistiques des Etats membres, présentées par pays et par domaine, pour la période allant de 1990 à 1999.
- Actualités : les informations les plus récentes sur les statistiques conjoncturelles clés, les publications, les réunions et séminaires et l'actualité statistique.

⇒ CD-ROM de diffusion

Certains résultats des travaux d'AFRISTAT et des documents de base des séminaires sont mis sur CD-ROM en vue de permettre une plus large diffusion.

C'est ainsi que les nomenclatures d'activités et de produits adoptées par le Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 seront disponibles sur CD-ROM et diffusées largement auprès des instituts nationaux de statistique des Etats membres.

- Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les Etats membres

La Direction générale d'AFRISTAT a participé à deux séminaires de formation à l'archivage de données d'enquêtes sur CD-ROM organisés par la Banque mondiale pour faciliter la diffusion des résultats d'enquêtes, permettre l'accès aux données, et améliorer l'archivage de ces informations. Le premier séminaire qui s'est tenu à Bamako en mai 1999 avait ciblé les enquêtes sur les dépenses des ménages réalisées en 1996 dans le cadre du Projet prix UEMOA. Le second, organisé à Abidjan en novembre 2000, portait sur les enquêtes et recensements agricoles. Au cours de ces séminaires, chaque participant a réalisé un CD-ROM sur une enquête ou un recensement. La technique ainsi acquise pourra servir à d'autres enquêtes (passées ou futures).

Par ailleurs, la Direction générale d'AFRISTAT a commencé les travaux de réflexion pour deux projets visant à améliorer la diffusion de l'information :

⇒ Sites Internet

La Direction générale a rédigé les termes de référence d'un projet visant à aider chaque INS à développer son site Internet. L'assistance qu'elle fournira inclura les aspects techniques du développement, ainsi qu'une proposition d'architecture minimale à mettre en place. Cette stratégie permettra d'assurer une cohérence entre les informations publiées sur le site d'AFRISTAT (données agrégées et comparatives entre pays) et sur les sites des INS (informations plus détaillées et spécifiques). Il est prévu d'inclure de nombreux liens entre les sites pour créer un véritable réseau d'information. La recherche du financement est en cours.

⇒ Assistance technique pour la mise en place des bases de données

Il est prévu de mettre en place des bases de données régionales au sein de la Direction générale d'AFRISTAT, et d'aider chaque INS à se doter de bases de données nationales permettant de stocker les statistiques de façon plus structurée et fiable, et ainsi d'améliorer la diffusion et l'utilisation de cette information. La spécification des besoins pour la mise en place de la base de données régionale à AFRISTAT est actuellement en cours de finalisation. Il s'agit désormais de consulter largement les INS afin d'estimer l'ensemble de leurs besoins, et d'élaborer un document de projet à soumettre aux bailleurs de fonds.

5. BREVE ANALYSE DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES RESULTATS OBTENUS

Au cours de la période quinquennale 1996–2000, la Direction générale d'AFRISTAT a maintenu un rythme d'activités soutenu malgré les problèmes et difficultés rencontrés qui seront détaillés au point 6 de ce document.

5.1. Ressources humaines mobilisées

En termes d'expertise, les ressources humaines disponibles ont atteint le chiffre de 437 hommes-mois soit une moyenne annuelle de 87,4 hommes-mois, avec un minimum de 26 hommes-mois en 1996 et un maximum de 132 hommes-mois en l'an 2000 où les 12 experts étaient en poste.

5.2. Missions effectuées

Au cours de la période sous revue, les experts ont effectué des missions pour un total de 2267 jours–experts. La répartition des missions selon les pays ou institutions met en évidence :

- un nombre sensiblement égal de jours de mission pour les deux institutions sous-régionales CEMAC et UEMOA ;
- les jours de mission pour les huit Etats membres de l'UEMOA représentent 21% du nombre total contre 16% pour les six Etats membres de la CEMAC ;
- l'INS de Mauritanie a bénéficié du plus grand nombre de missions en raison essentiellement du projet de mise en place du module ERETES financé par la Coopération française ; viennent ensuite les INS du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Mali ;
- les INS ayant bénéficié du plus petit nombre de missions sont la Guinée et la Guinée-Bissau, du fait de leur adhésion plus tardive, et les Comores.

Les missions les plus nombreuses ont été réalisées dans les domaines de la comptabilité nationale (29%), du management et du renforcement institutionnel (20%) et des statistiques des prix (19%).

Plus de 40% des missions ont été financées par le budget de fonctionnement d'AFRISTAT. La coopération française a financé plus de 30% des missions effectuées par les experts d'AFRISTAT et l'Union européenne environ 12% dans le cadre du Programme d'appui FED.

Les missions effectuées dans le cadre des projets (projet Prix UEMOA, programme d'appui FED, projet Prix CEMAC et PARSTAT), représentent 36% de l'ensemble des missions.

On constate donc que les missions réalisées par les experts d'AFRISTAT se répartissent bien au niveau géographique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Le nombre plus limité de missions d'appui dans certains domaines est dû à la prise de fonction progressive des experts.

Des tableaux détaillés sur les missions figurent en annexes 2 et 3.

5.3. Séminaires organisés

De 1996 à 2000, la Direction générale d'AFRISTAT a organisé 40 séminaires, réunions ou ateliers en plus des réunions statutaires (Conseil scientifique, Comité de direction et Conseil des Ministres).

Ces réunions techniques ont été nombreuses surtout durant les trois dernières années : 12 en 1998, 13 en 1999 et 11 en 2000. Elles se sont déroulées surtout à Bamako (25 réunions) mais également dans sept autres Etats membres.

Contrairement aux réunions du Comité de direction et du Conseil scientifique financées par le Fonds AFRISTAT, les réunions techniques organisées par la Direction générale ont été en quasi-totalité financées par des bailleurs de fonds. L'Union européenne a financé 16 réunions, essentiellement dans le cadre du Programme d'appui FED, tandis que la France en a financé 15, surtout dans le cadre des Projets Prix UEMOA et CEMAC. Pour la plupart des réunions, AFRISTAT a apporté un complément de financement.

Les réunions ont porté sur l'ensemble des domaines couverts par les activités d'AFRISTAT (la liste détaillée des séminaires organisés par la Direction générale figure en annexe 4), en particulier :

- le management et le renforcement institutionnel (quatre ateliers dont trois pour l'ensemble des Etats membres et un pour les Etats d'Afrique Centrale) ;
- la comptabilité nationale (dix réunions dont une pour l'ensemble des Etats membres, deux pour les Etats d'Afrique centrale et les Comores, cinq pour les Etats d'Afrique de l'Ouest et deux pour un nombre limité d'Etats membres) ;
- les nomenclatures (six réunions dont quatre pour l'ensemble des Etats membres, une pour les Etats d'Afrique centrale et les Comores et une pour les Etats d'Afrique de l'Ouest) ;
- les statistiques des prix (huit séminaires dont cinq pour les Etats membres de la CEMAC, deux pour ceux de l'UEMOA et un pour le Cap Vert, la Guinée et la Mauritanie) ;
- les enquêtes auprès des ménages (six séminaires et ateliers).

5.4. Quelques éléments d'appréciation des résultats obtenus

Après cinq années d'activités dont environ trois en vitesse de croisière, on peut se poser la question de savoir quel a été l'impact de ces activités sur le développement des systèmes statistiques nationaux des Etats membres.

La réponse à cette question est difficile, au moins pour les trois raisons suivantes :

- le développement des systèmes statistiques nationaux est la résultante des efforts conjugués des Etats concernés, d'AFRISTAT (en tant qu'outil de renforcement des capacités) et des bailleurs de fonds, la responsabilité principale relevant du gouvernement de chaque pays ;
- pour mesurer l'impact des efforts des trois catégories d'intervenants ci-dessus, il faut disposer d'indicateurs de performance appropriés pour chacun des secteurs d'activités statistiques. Ce travail d'élaboration est en cours au niveau de la Direction générale d'AFRISTAT ;
- les données relatives aux ressources consacrées au développement statistique, notamment aux ressources financières, sont relativement incomplètes et souvent difficiles à rassembler.

On peut néanmoins dresser les constats positifs suivants :

- la création d'AFRISTAT a permis aux INS de rompre leur isolement les uns par rapport aux autres. Aussi bien les dirigeants au niveau le plus élevé que les experts nationaux des différents domaines d'activités ont pu nouer des contacts fructueux, échanger leurs expériences respectives et se livrer à une saine émulation grâce aux réunions fréquentes organisées par l'Observatoire. L'appui technique fourni par les experts d'AFRISTAT à leurs homologues nationaux a contribué non seulement à la transmission du savoir-faire mais également à aider ces derniers à avoir plus confiance en eux-mêmes ;
- avec l'adoption du Programme statistique minimum commun, les Etats membres disposent à présent d'un cadre stratégique pour le développement de la statistique au cours des cinq années à venir. Il leur appartient de l'adapter à leurs besoins spécifiques ;
- les bases de l'harmonisation et de la comparabilité des statistiques ont été jetées au cours des cinq dernières années avec les travaux suivants :
 - ⇒ élaboration de nomenclatures communes d'activités et de produits,
 - ⇒ élaboration d'un socle méthodologique commun pour la comptabilité nationale et utilisation d'un outil commun : le module ERETES,
 - ⇒ élaboration de concepts communs pour les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel,
 - ⇒ mise au point d'une méthodologie et d'un outil communs pour l'élaboration des indices des prix à la consommation (cf. Projet Prix UEMOA et CEMAC),
 - ⇒ mise au point de guides méthodologiques dans les domaines des prix et de la comptabilité nationale,
 - ⇒ un début d'amélioration de la diffusion de l'information statistique en utilisant les nouvelles technologies : Internet, CD-ROM, etc. ;

- l'expertise technique de l'Observatoire est reconnue au-delà de la zone géographique constituée par ses Etats membres et également par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. En témoignent notamment les travaux suivants réalisés dans des Etats non membres ainsi que pour le compte d'organisations intergouvernementales africaines :
 - ⇒ appui à la mise en place d'un indice national des prix à la consommation à Madagascar, sur financement de la France,
 - ⇒ élaboration du premier indice des prix à Djibouti, sur financement de la Banque mondiale,
 - ⇒ réalisation d'une étude sur les parités de pouvoir d'achat dans les Etats membres de l'ASECNA,
 - ⇒ élaboration d'un programme de rénovation des comptes nationaux pour le Cap-Vert ;
 - ⇒ élaboration des termes de référence pour l'harmonisation des statistiques prioritaires pour la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO,
 - ⇒ organisation et co-animation de plusieurs séminaires regroupant des Etats membres et non membres d'AFRISTAT, notamment dans les domaines des statistiques agricoles (avec la FAO), des enquêtes auprès des ménages (avec la Banque mondiale), du secteur informel (avec plusieurs institutions et bailleurs de fonds) et de la pauvreté.

Ces acquis importants qui doivent être élargis et consolidés ne doivent cependant pas masquer les insuffisances qui subsistent encore :

- malgré quelques progrès, les ressources nationales (humaines, financières et matérielles) consacrées au développement des systèmes statistiques nationaux restent encore très insuffisantes ;
- l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux sont toujours déficientes dans beaucoup d'Etats membres malgré les recommandations des séminaires organisés à l'intention des Directeurs généraux des INS ;
- la diffusion de l'information statistique présente encore beaucoup de lacunes ;
- les difficultés d'ordre administratif rencontrées dans la mise en œuvre des programmes statistiques financés par les bailleurs de fonds doivent être citées parmi les entraves au développement des activités statistiques : des projets dont les financements sont acquis mettent des mois voire des années pour se matérialiser.

D'autres problèmes et difficultés qu'AFRISTAT a rencontrés au cours de ses cinq premières années de fonctionnement et qui ont un impact négatif sur l'amélioration des statistiques sont décrits ci-après.

6. PROBLEMES ET DIFFICULTES RENCONTRES

Dans cette partie, on traitera en même temps les problèmes et difficultés rencontrés par la Direction générale d'AFRISTAT au cours de la période 1996-2000 et les solutions adoptées ou préconisées. Les problèmes peuvent être classés en deux grands groupes :

- les problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel ;
- les problèmes de financement.

Ces problèmes ont eu, à des degrés divers, des répercussions sur les performances obtenues au cours de la période.

6.1. Problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel

Les problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel se situent au niveau des relations avec les systèmes statistiques nationaux (notamment les INS) et avec les organismes d'intégration régionale.

Avec les premiers on peut noter :

- une information en temps réel insuffisante sur les activités et projets des INS : les publications des INS arrivent de manière irrégulière à la Direction générale d'AFRISTAT, peu de rapports d'activités sont disponibles et la Direction générale d'AFRISTAT n'est parfois informée de certains projets statistiques nationaux qu'au moment où ils sont exécutés sur le terrain ;
- des lenteurs dans le remplissage et le retour des questionnaires adressés par la Direction générale, notamment pour la publication annuelle « les INS des Etats membres ».

Une amélioration de l'information est tout à fait cruciale pour permettre une bonne exécution du PROSMIC et une véritable coordination des activités statistiques au niveau régional.

Les problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel avec les deux unions économiques et monétaires sont dus essentiellement à l'absence d'un cadre de travail formalisé. En effet, bien que ces deux institutions mènent des activités statistiques, aucune disposition dans leurs textes de base ne se réfère aux relations avec une organisation supranationale dans le domaine comme AFRISTAT. L'existence de liens formels permettrait de bâtir un cadre de coopération plus efficient en améliorant la planification des activités que l'UEMOA et la CEMAC confient à AFRISTAT. Pour commencer, on pourrait envisager la signature d'accords-cadres entre chacune de ces deux unions économiques et monétaires et AFRISTAT. Un projet allant dans ce sens a été soumis fin 1999 au Président de la Commission de l'UEMOA.

6.2. Problèmes d'ordre financier

Ils se situent à un double plan :

- les problèmes de financement des activités courantes d'AFRISTAT ;
- les problèmes de financement des activités de développement statistique dans les Etats membres.

6.2.1. Les problèmes de financement des activités courantes d'AFRISTAT

Comme nous l'avons vu précédemment, le financement des activités courantes de la Direction générale d'AFRISTAT repose sur la création du Fonds AFRISTAT doté d'un capital suffisant pour une période de huit années commençant le 1^{er} janvier 1998. Le Fonds AFRISTAT a connu des lenteurs dans la constitution de son capital (un retard d'un an a été constaté avant le versement des premières contributions) et jusqu'à ce jour la totalité du capital n'a pas encore été versée¹⁷.

¹⁷ Au 31 décembre 2000, 10 Etats membres sur 17 et la France avaient versé la totalité de leur contribution au Fonds AFRISTAT et un onzième Etat membre avait versé une avance.

Avec la part du capital initial effectivement libérée (85,5% à ce jour), le financement des activités courantes a pu être assuré depuis 1998. Toutefois, des problèmes de financement risquent de se poser pour les deux dernières années de la première période de dix ans, à savoir 2004 et 2005 si les Etats défaillants ne se mettent pas à jour rapidement.

La volonté des Ministres des Finances de la Zone Franc de faire des organismes d'intégration couvrant l'ensemble des Etats membres des structures légères et peu coûteuses avait conduit à calculer au plus juste le budget de fonctionnement de l'Observatoire. C'est ainsi que les crédits pour les postes « missions d'assistance technique » et « réunions et séminaires » étaient très modestes. Ils ne couvraient chaque année que 4 missions par expert et 2 séminaires régionaux. L'expérience des trois dernières années a montré l'insuffisance notoire de ces crédits. C'est ainsi qu'à la demande d'AFRISTAT la France a financé plusieurs missions d'assistance technique. Pour les séminaires, la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds a été soulignée au point 5.3. De même l'organigramme de la Direction générale ne prévoit pas de poste de comptable, cette fonction devant être exercée par le Chef du Service administratif et financier, ce qui est peu réaliste. De 1997 à 1999, la Direction générale a dû recourir à une assistance comptable extérieure. L'augmentation des activités, du nombre et du volume des financements à gérer, notamment dans le cadre des projets et programmes financés par les bailleurs de fonds a rendu inévitable le recrutement, à temps plein, d'un comptable expérimenté au début de l'année 2000 sur la base d'un contrat à durée déterminée. Le prochain schéma de financement devra corriger les insuffisances constatées.

6.2.2. Les problèmes de financement des activités de développement statistique dans les Etats membres

Si l'on part du principe que le premier responsable du développement de la statistique au niveau national est l'Etat et que l'assistance extérieure ne doit venir qu'en appoint, on constate que relativement peu d'efforts ont été faits au cours des cinq dernières années pour financer les activités statistiques courantes sur les ressources nationales.

Du côté des bailleurs de fonds, le problème le plus important se situe au niveau des procédures d'approbation des financements et des décaissements, procédures dont la mise en œuvre entraîne souvent des retards dans le démarrage des activités opérationnelles, nuisant ainsi à tout effort de programmation. A cela s'ajoute le fait qu'AFRISTAT ne dispose pas de la qualité d'ordonnateur régional, ce qui allonge le cycle d'exécution des projets financés par certains bailleurs. Dans certains cas également, des financements peuvent se révéler inappropriés, l'horizon temporel des programmes dans lesquels ils s'insèrent n'étant pas compatible avec l'exigence de durée et de continuité qu'implique le développement de la statistique.

Le développement de la statistique dans les Etats membres demeure encore très largement dépendant des financements extérieurs. Si l'on ajoute à cela le fait que le schéma de financement d'AFRISTAT ne couvre que les dépenses de fonctionnement courant (y inclus toutefois les missions d'assistance technique et l'organisation d'un nombre limité de séminaires), on comprend pourquoi les progrès espérés dans l'amélioration de l'information statistique tardent à se matérialiser dans certains secteurs où la collecte des données nécessite la mise en place d'enquêtes relativement coûteuses.

Il faudra donc que lors de l'élaboration du prochain schéma de financement d'AFRISTAT la question de la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs soit sérieusement examinée tout en gardant à l'esprit que des ressources nationales suffisantes et régulières sont une condition sine qua non pour l'amélioration des statistiques.

7. CONCLUSION

Les Etats membres d'AFRISTAT disposent à présent d'un outil d'intégration opérationnel dont le fonctionnement courant est assuré sur une longue période grâce à un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est maintenant reconnue aux niveaux régional et international.

Un cadre stratégique pour le développement à moyen terme de la statistique est en place. Il définit les grandes orientations, les objectifs, les activités et les résultats attendus dans six domaines d'une grande importance pour les Etats membres et la communauté internationale.

Les bases de l'harmonisation, de la comparabilité et de l'amélioration des statistiques nationales ont été jetées avec l'adoption de cadres conceptuels et méthodologiques, de nomenclatures et d'outils communs.

Des actions de formations appropriées ont été menées et d'autres sont programmées à court et moyen termes.

L'isolement des statisticiens des Etats membres a été rompu dans une certaine mesure et le travail en commun au niveau régional est devenu une réalité.

Les conditions techniques pour la création d'un futur système statistique africain sont en train d'être remplies progressivement.

En cinq ans, beaucoup a été fait conformément au mandat d'AFRISTAT. Cependant le chemin qui reste à parcourir est encore très long. Le défi peut être relevé si les Etats membres s'appuient sur les travaux de fond réalisés pour eux et avec eux par la Direction générale et s'ils consacrent des ressources nationales suffisantes au développement de la statistique, car ils sont, en fin de compte, les premiers responsables et les premiers bénéficiaires de l'amélioration de l'information statistique.

ANNEXES

Annexe 1

MISE EN PLACE DU PERSONNEL

Nom et prénoms	Fonction	Date d'arrivée
DIOP Lamine	Directeur Général	Janvier 1996
BRILLEAU Alain	Expert en statistiques des prix	Janvier 1996
METREAU Eric	Expert en comptabilité nationale	Octobre 1996
GBOSSA Hounsou Vihouéno Hubert	Expert en comptabilité nationale	Avril 1997
WIRANKOSKI Paul-Henri	Expert en enquêtes auprès des ménages	Septembre 1997
BALEPA Martin	Directeur Général Adjoint	Février 1998
AMEGASHIE Komi Akolly Freeman	Expert statisticien informaticien	Février 1998
BACKINY YETNA Prosper	Statisticien économiste spécialiste du secteur informel	Février 1998
OUEDRAOGO Eloi	Expert en statistiques agricoles	Février 1998
BACHELART Jean-Pierre	Expert statisticien informaticien	Mars 1998
COUAILLAC Pierre	Expert en statistiques d'entreprises	Septembre 1999
GIRIER Christian	Expert macroéconomiste	Août 2000
BEZIZ Pierre *	Expert statisticien informaticien	Septembre 2000

* En remplacement de Bachelart Jean-Pierre, parti en juin 2000

EXPERTISE DISPONIBLE PAR ANNEE

Année	Nombre de mois -experts
1996	26
1997	47
1998	109
1999	123
2000	132
Ensemble	437

Annexe 2

REPARTITION DES MISSIONS SELON DIVERS CRITERES

Pays ou institutions	Nb de jours-experts	%
Bénin	25	1,1%
Burkina Faso	48	2,1%
Cameroun	129	5,7%
Centrafrique	39	1,7%
Comores	12	0,5%
Congo	34	1,5%
Côte d'Ivoire	124	5,5%
Gabon	65	2,9%
Guinée	10	0,4%
Guinée-Bissau	14	0,6%
Guinée Equatoriale	28	1,2%
Mali	117	5,2%
Mauritanie	162	7,1%
Niger	31	1,4%
Sénégal	75	3,3%
Tchad	77	3,4%
Togo	41	1,8%
Autres pays africains	101	4,5%
CEMAC	206	9,1%
UEMOA	201	8,9%
CEA	61	2,7%
CEDEAO	17	0,7%
ZONE FRANC	67	3,0%
Nations unies	11	0,5%
EUROSTAT	49	2,2%
INSEE	137	6,0%
FAO	30	1,3%
ENSEA	47	2,1%
CEFIL	28	1,2%
Centre de Munich	16	0,7%
DIAL	31	1,4%
Autres institutions	234	10,3%
ENSEMBLE	2267	100,0%

Années	Nb de jours-experts	%
Année 1996	188	8,3%
Année 1997	426	18,8%
Année 1998	429	18,9%
Année 1999	579	25,5%
Année 2000	645	28,5%

Domaines	Nb de jours-experts	%
Comptabilité nationale	660	29,1%
Documentation	8	0,4%
Emploi, secteur informel	86	3,8%
Enquêtes auprès des ménages	155	6,8%
Informatique	199	8,8%
Macroéconomie	40	1,8%
Management, renforcement institutionnel	451	19,9%
Nomenclatures	54	2,4%
Pauvreté	66	2,9%
Statistique des prix	427	18,8%
Statistiques agricoles	121	5,3%

Sources de financement	Nb de jours-experts	%
Fonds AFRISTAT	984	43,4%
Banque mondiale	101	4,5%
Union européenne	281	12,4%
France	684	30,2%
CEA	20	0,9%
UEMOA	31	1,4%
Autres sources	166	7,3%

Projets	Nb de jours-experts	%
Programme d'appui FED	228	10,1%
PARSTAT	130	5,7%
Prix UEMOA	176	7,8%
Prix CEMAC	277	12,2%
Hors projets cités	1456	64,2%

NB : Les missions auprès des institutions prennent en compte les réunions et séminaires organisés par ou pour ces institutions quel que soit le pays où ils ont eu lieu.

Annexe 3

REPARTITION DETAILLEE DES MISSIONS PAR PAYS, DOMAINES, ANNEES

Pays	Domaines	Années	Nombre de jours-experts
Bénin	Comptabilité nationale	Année 1997	4
		Année 1999	3
		Année 2000	8
	Management, renforcement institutionnel	Année 1997	7
	Nomenclatures	Année 1997	3
	Ensemble Bénin		
Burkina Faso	Comptabilité nationale	Année 1997	5
		Année 1998	4
	Management, renforcement institutionnel	Année 1996	9
		Année 2000	7
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Statistiques des prix	Année 1997	14
		Année 2000	5
	Ensemble Burkina Faso		
Cameroun	Comptabilité nationale	Année 1997	43
	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	5
		Année 2000	27
	Informatique	Année 1998	5
		Année 2000	3
	Management, renforcement institutionnel	Année 1999	4
		Année 2000	10
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Pauvreté	Année 1998	11
		Année 1999	4
	Statistiques des prix	Année 1998	5
		Année 2000	8
Ensemble Cameroun			129
Centrafrique	Comptabilité nationale	Année 1997	4
	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	4
	Informatique	Année 2000	6
	Management, renforcement institutionnel	Année 1999	3
	Nomenclatures	Année 1997	3
	Pauvreté	Année 1999	3
	Statistiques des prix	Année 1998	4
		Année 2000	12
Ensemble Centrafrique			39
Comores	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	6
	Statistiques des prix	Année 1998	6
	Ensemble Comores		

Pays	Domaines	Années	Nombre de jours-experts
Congo	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	6
	Informatique	Année 2000	4
	Management, renforcement institutionnel	Année 2000	6
	Statistiques des prix	Année 1998	6
		Année 2000	12
Ensemble Congo			34
Côte d'Ivoire	Comptabilité nationale	Année 1996	13
		Année 1997	38
		Année 1999	21
		Année 2000	6
	Management, renforcement institutionnel	Année 1996	9
	Nomenclatures	Année 1997	3
	Pauvreté	Année 1999	5
	Statistiques des prix	Année 1996	10
		Année 1997	14
		Année 1998	5
Ensemble Côte d'Ivoire			124
Gabon	Comptabilité nationale	Année 1997	5
	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	5
		Année 2000	5
	Informatique	Année 1998	10
		Année 2000	2
	Management, renforcement institutionnel	Année 1997	13
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Statistiques des prix	Année 1997	8
		Année 1998	5
		Année 1999	4
Année 2000		4	
Ensemble Gabon			65
Guinée	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	5
	Statistiques des prix	Année 1998	5
	Ensemble Guinée		
Guinée-Bissau	Enquêtes auprès des ménages	Année 2000	5
	Management, renforcement institutionnel	Année 1997	4
	Statistiques des prix	Année 2000	5
	Ensemble Guinée-Bissau		
Guinée Equatoriale	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	5
	Informatique	Année 2000	2
	Statistiques des prix	Année 1998	6
		Année 1999	4
		Année 2000	11
Ensemble Guinée Equatoriale			28

Pays	Domaines	Années	Nombre de jours-experts
Mali	Comptabilité nationale	Année 1996	21
		Année 1997	17
		Année 1998	3
		Année 1999	38
		Année 2000	14
	Informatique	Année 1998	10
	Nomenclatures	Année 1997	5
	Statistiques agricoles	Année 2000	1
	Statistiques des prix	Année 1997	8
Ensemble Mali			117
Mauritanie	Comptabilité nationale	Année 1998	6
		Année 1999	8
		Année 2000	104
	Enquêtes auprès des ménages	Année 1999	5
	Statistiques agricoles	Année 1998	16
		Année 1999	18
	Statistiques des prix	Année 1999	5
	Ensemble Mauritanie		
Niger	Comptabilité nationale	Année 1997	4
		Année 1998	4
	Management, renforcement institutionnel	Année 1996	9
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Statistiques des prix	Année 1996	5
		Année 2000	5
	Ensemble Niger		
Sénégal	Comptabilité nationale	Année 1997	4
		Année 1998	4
		Année 2000	21
	Emploi, secteur informel	Année 1999	5
	Management, renforcement institutionnel	Année 1996	6
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Pauvreté	Année 2000	6
	Statistiques agricoles	Année 1999	16
	Statistiques des prix	Année 1996	5
		Année 1998	4
Ensemble Sénégal			75
Tchad	Comptabilité nationale	Année 1997	5
		Année 1999	11
		Année 2000	16
	Emploi, secteur informel	Année 2000	9
	Enquêtes auprès des ménages	Année 1998	5
		Année 2000	9
	Informatique	Année 2000	4
	Nomenclatures	Année 1997	4
	Statistiques des prix	Année 1998	5
		Année 2000	9
	Ensemble Tchad		

Pays	Domaines	Années	Nombre de jours-experts
Togo	Comptabilité nationale	Année 1997	3
		Année 1999	3
	Management, renforcement institutionnel	Année 1997	6
		Année 2000	5
	Nomenclatures	Année 1997	3
	Statistiques des prix	Année 1996	5
		Année 1997	12
		Année 2000	4
	Ensemble Togo		

Annexe 4

REUNIONS ET SEMINAIRES TECHNIQUES ORGANISES PAR AFRISTAT

MANAGEMENT, RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Atelier "Stratégie, gestion des ressources et pilotage d'un institut national de statistique"			
Bamako	25 au 28 mai 1998	Etats Membres AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, Commission UEMOA, CEA, BCEAO, INSEE, France	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Atelier sur les stratégies de diffusion et de communication d'un institut national de statistique			
Bamako	17 au 19 mai 1999	Etats Membres AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, CEA, BCEAO, ENSEA, INSEE, EUROSTAT, France	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Atelier de validation du programme statistique biennal des Etats membres de la CEMAC			
Douala	29 février au 02 mars 2000	Etats Membres CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC, ISSEA	Financement : France

Atelier "Qualité et statistique"			
Bamako	22 au 24 mai 2000	Etats Membres AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, CEA, BCEAO, BEAC, BC Mauritanie, INSEE, EUROSTAT	Financement : France

COMPTABILITE NATIONALE

Premier groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux – Afrique de l'ouest			
Abidjan	14 au 24 avril 1998	Etats UEMOA, Mauritanie, Commission UEMOA, BCEAO	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Deuxième groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux – Afrique centrale et Comores			
N'Djaména	11 au 22 mai 1998	Etats CEMAC, Comores, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Première réunion conjointe des groupes de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux			
Bamako	19 au 23 octobre 1998	Etats AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, Commission UEMOA, CEDEAO, CEA, BCEAO	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Deuxième réunion du groupe de travail sur l'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux – Afrique de l'Ouest			
Bamako	30 novembre au 4 décembre 1998	Etats UEMOA, Mauritanie, Commission UEMOA, BCEAO	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Groupe de travail sur l'harmonisation des comptes nationaux			
Bamako	8 au 12 février 1999	Etats UEMOA, Mauritanie, Commission UEMOA, BCEAO	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Groupe de travail sur l'harmonisation des PIB pour les pays de l'UEMOA			
Bamako	15 au 17 février 1999	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO	Programme PARSTAT Financement : Union européenne

Groupe de travail sur l'harmonisation des PIB : présentation et validation des résultats			
Ouagadougou	17 au 19 mars 1999	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO, BCS, FMI, EUROSTAT	Programme PARSTAT Financement : Union européenne

Groupe de travail sur les méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux pour les Etats de la CEMAC et les Comores			
Douala	14 au 25 juin 1999	Etats CEMAC, Comores, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Séminaire d'évaluation du module ERETES			
Yaoundé	24 au 26 novembre 1999	Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC, INSEE, CESD, France	Financement : France, AFRISTAT

Réunion du groupe de travail restreint sur le Guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'Afristat			
Bamako	17 au 21 avril 2000	Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali	Financement : AFRISTAT

NOMENCLATURES

Premier groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures Afrique de l'Ouest			
Bamako	9 au 13 février 1998	Etats UEMOA, Mauritanie, INS Maroc, Commission UEMOA, Insee, BCEAO,	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Réunion du groupe de Travail sur l'élaboration des nomenclatures - Afrique centrale et Comores			
Libreville	9 au 13 mars 1998	Etats CEMAC, Comores, INS Tunisie, BEAC, Secrétariat exécutif CEMAC, Insee, France	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Première réunion conjointe des groupes de travail sur l'harmonisation des nomenclatures			
Bamako	12 au 16 octobre 1998	Etats AFRISTAT, Secrétariat Exécutif CEMAC, Commission UEMOA, CEDEAO, BCEAO, INSEE	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Réunion du Groupe de travail conjoint sur les nomenclatures			
Bamako	10 au 14 mai 1999	Etats AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, Commission UEMOA, BCEAO, INSEE	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Réunion du Groupe de travail conjoint sur les nomenclatures			
Bamako	8 au 12 novembre 1999	Etats AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, Commission UEMOA, BCEAO, INSEE	Programme d'appui FED Financement : Union européenne

Réunion du Groupe de travail conjoint sur les nomenclatures			
Bamako	6 au 10 mars 2000	Etats AFRISTAT, Secrétariat exécutif CEMAC, Commission UEMOA, BCEAO, INSEE	Financement : AFRISTAT

MACROECONOMIE

Premier séminaire sur la prévision économique à court terme – Etats membres de l'UEMOA			
Bamako	21 au 25 février 2000	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO, ENSEA, AFD, Banque de France, France	Financement : AFRISTAT

Premier séminaire sur la prévision économique à court terme – Etats membres de la CEMAC			
Douala	6 au 10 novembre 2000	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC, BCEAO, AFD, Banque de France, France	Financement : France

STATISTIQUES DES PRIX

Première réunion du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des Etats membres de la CEMAC			
Douala	10 au 13 février 1998	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC ISSEA, BEAC, INSEE, EuroCost, France	Projet Prix CEMAC Financement : France

Séminaire sur l'élaboration d'un nouvel indice des prix à la consommation			
Bamako	30 mars au 3 avril 1998	Cap Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Mali, France	Financement : AFRISTAT

Deuxième réunion du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des Etats membres de la CEMAC			
Libreville	9 au 12 juin 1998	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif. CEMAC, BEAC, INSEE, France, PNUD	Projet Prix CEMAC Financement : France

Premier séminaire de la composante prix du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des Etats membres de la CEMAC			
Bangui	10 au 13 novembre 1999	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC, BEAC	Projet Prix CEMAC Financement : France

Séminaire "Techniques d'analyse de l'évolution des indices des prix"			
Bamako	22 au 26 novembre 1999	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO, France	Financement : France

Deuxième séminaire de la composante prix du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des Etats membres de la CEMAC			
Douala	2 au 5 mai 2000	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC	Projet Prix CEMAC Financement : France

Troisième séminaire de la composante prix du projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation des Etats membres de la CEMAC			
Brazzaville	7 au 10 novembre 2000	Etats CEMAC, Secrétariat exécutif CEMAC	Projet Prix CEMAC Financement : France

Deuxième séminaire "Techniques d'analyse de l'évolution des indices des prix"			
Bamako	28 novembre au 1 ^{er} décembre 2000	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO	Financement : France

ENQUETES AUPRES DES MENAGES - INFORMATIQUE

Premier séminaire de traitement des données des enquêtes sur les dépenses des ménages dans les principales agglomérations des Etats de l'UEMOA			
Bamako	7 au 18 octobre 1996	Etats UEMOA, EuroCost, INSEE, France	Projet Prix UEMOA Financement : France

Deuxième séminaire de traitement des données des enquêtes sur les dépenses des ménages dans les principales agglomérations des Etats de l'UEMOA			
Bamako	9 au 20 décembre 1996	Etats UEMOA, EuroCost, INSEE, France	Projet Prix UEMOA Financement : France

Troisième séminaire de traitement des données des enquêtes sur les dépenses des ménages dans les principales agglomérations des Etats de l'UEMOA			
Bamako	19 au 30 mai 1997	Etats UEMOA, EuroCost, INSEE, France	Projet Prix UEMOA Financement : France

Séminaire régional de formation à Ariel+Plus			
Libreville	13 au 23 avril 1999	Etats CEMAC, Angola, Djibouti, Sao Tome et Principe	Projet Prix CEMAC Financement : France

Atelier d'archivage des données d'enquêtes et de recensements sur CD-ROM			
Bamako	24 au 28 mai 1999	Etats UEMOA, Guinée, Mauritanie, ENSEA, Banque Mondiale	Financement : Banque Mondiale

Atelier sur la préparation des enquêtes budget consommation			
Bamako	27 mai au 2 juin 2000	Guinée, Mali, Sénégal, Banque Mondiale	Financement : Banque Mondiale, AFRISTAT

STATISTIQUES AGRICOLES

Séminaire de formation à la construction et à l'utilisation des comptes disponibilités/utilisations des produits agricoles et alimentaires et des bilans alimentaires			
Bamako	12 au 16 avril 1999	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Congo (République du), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, FAO	Financement : FAO

Réunion technique sur les méthodes de prévision de récoltes des cultures vivrières			
Bamako	15 et 16 mai 2000	Burkina Faso, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Centre Agrhymet, FAO	Financement : FAO

SECTEUR INFORMEL

Séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne			
Bamako	10 au 14 mars 1997	87 participants	Financement : AFRISTAT, EUROSTAT, ODA, Banque mondiale, BIT, France, ORSTOM
Pays et institutions représentés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Cap Vert, Mozambique, Sao Tome, Ethiopie, Ghana, Kenya, Nigeria, Ouganda, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, France, Portugal, Royaume Uni, BCEAO, BEAC, CEA, CEDEAO, CERPOD, Banque Mondiale, BIT, DIAL, EUROSTAT, INSEE, Nations-Unies, ORSTOM, PNUD, AFRISTAT			

Séminaire de validation d'un manuel de concepts harmonisés sur l'emploi et le secteur informel			
Ouagadougou	19 au 21 octobre 1998	Etats UEMOA, Commission UEMOA, BCEAO, BOAD, BCS, DIAL	Programme PARSTAT Financement : Union européenne

Annexe 5

LISTE DES PUBLICATIONS D'AFRISTAT DE 1996 A 2000

Série Méthodes :

- Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne (Série Méthodes, n°1, mars 1997),
- Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel (Série Méthodes, n°2, décembre 1999),
- Nomenclatures d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT (Série Méthodes, n° 3, décembre 2000).

Série Etudes :

- Etat du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT : rapport de synthèse de l'enquête réalisée en 1996 (Série Etudes, n°1, juillet 1998),
- Etat des réflexions sur les principes fondamentaux de la statistique publique (Série Etudes, n°2, octobre 1999),
- Organisation du système d'informations agricoles et alimentaires dans les Etats membres d'AFRISTAT : rapport de synthèse de l'enquête réalisée en 1998-1999 (Série Etudes n°3, avril 2000).

Série Annuaire :

- Recueil de statistiques des Etats membres d'AFRISTAT (Série Annuaire, n°1, mars 2000).

Autres documents publiés par AFRISTAT :

- Les instituts nationaux de statistique des Etats membres d'AFRISTAT en 1997 (Octobre 1999),
- Les instituts nationaux de statistique des Etats membres d'AFRISTAT en 1998 (avril 2000),
- Les instituts nationaux de statistique des Etats membres d'AFRISTAT en 1999 (Décembre 2000),
- Recueil des textes de base d'AFRISTAT, avril 1999.

Autres publications réalisées conjointement avec d'autres organisations :

- Indice harmonisé des prix à la consommation des pays membres de l'UEMOA : Théorie et pratique,
- La consommation et l'emploi dans les capitales des Etats membre de l'UEMOA, décembre 1999.